
Révision 2021 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles



« Une langue différente est une vision différente de la vie. » – Federico Fellini

**Révision 2021 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick
Rapport sur l'apprentissage des deux langues officielles**

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2995-9 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2996-6 (version PDF française)
ISBN 978-1-4605-2998-0 (version PDF anglaise)

13615 | janvier 2022 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Photo page couverture : iStockphoto

Table des matières

Message des commissaires	1
Sommaire	3
Mandat des commissaires	6
Méthodologie	7
Processus de consultation	7
Participation	8
Données démographiques	8
Consultation : ce qui a été dit.	9
Thèmes du questionnaire en ligne	13
Recommandations	14
CONSTATATIONS GÉNÉRALES	14
Continuum de l'apprentissage des langues de la naissance à l'âge adulte	15
Niveaux de bilinguisme – Comprendre ses compétences linguistiques	15
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	17
Engagement des parents	18
Garderies éducatives	18
Soutien communautaire	20
APPRENTISSAGE DES LANGUES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES	21
Constatations générales	23
Impact des tensions linguistiques sur l'apprentissage des élèves	23
Besoin d'objectifs cibles	25
Insécurité linguistique	26
Portfolios d'apprentissage des langues	26
Admission selon la langue	27
Utilisation de la technologie	28
Apprentissage des langues pour les élèves nouveaux arrivants	29
Exigence en matière d'obtention du diplôme	30
Système scolaire francophone du Nouveau-Brunswick	31
Mythe du bilinguisme au Nouveau-Brunswick francophone	31
Francisation et actualisation linguistique	32
Besoin de données	33

Systeme scolaire anglophone du Nouveau-Brunswick34
Inegalites structurelles dans le secteur anglophone34
Politique sur la langue d'enseignement	44
Prototypes d'apprentissage des langues45
APPRENTISSAGE DES LANGUES POUR LES ADULTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK46
Proposition d'un ministere des Langues officielles47
Centres d'excellence linguistique49
Immigration49
Apprentissage des langues par les groupes prioritaires50
Conclusion52
Bibliographie54

Message des commissaires



Nous avons le plaisir de présenter au gouvernement et à la population du Nouveau-Brunswick notre rapport sur l'apprentissage de nos deux langues officielles. Ce fut un privilège et un honneur de diriger cet exercice visant à améliorer à la fois la *Loi sur les langues officielles* et l'apprentissage de la langue seconde dans notre province. Le présent rapport met l'accent sur nos recommandations visant à améliorer l'accès de tous les gens du Nouveau-Brunswick aux deux langues officielles et leur apprentissage. Nos recommandations concernant la *Loi* elle-même ont été présentées dans un rapport complémentaire publié récemment intitulé « *Rapport de la révision 2021 de la Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick – *Organisation, communication et engagement* ». ¹

Nous vivons dans une société plurilingue où il est plus facile que jamais de nouer des liens les uns avec les autres. Le monde se globalise de plus en plus et l'apprentissage d'une langue seconde offre divers avantages individuels et collectifs. Notre province, comme le reste du monde, évolue à un rythme rapide tout en faisant face à des défis sociaux, économiques et démographiques de nature particulière.

Dans ce contexte, et compte tenu du bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick et de notre population de plus en plus diversifiée, nous devons nous efforcer de faire en sorte que l'apprentissage du français ou de l'anglais comme deuxième (parfois troisième ou quatrième) langue soit une possibilité offerte à tous. De plus, il est important de reconnaître que l'apprentissage d'une langue seconde est un parcours de toute une vie.

Nous savons que les questions linguistiques peuvent soulever les passions, car elles sont au cœur de notre identité en tant qu'individus et en tant que province. Pour cette raison, nous sommes reconnaissants de la sincérité et de la considération avec lesquelles les participants ont partagé leurs expériences et leurs idées. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de participer à des discussions franches et respectueuses, et d'apprendre de personnes bienveillantes, travaillantes et ouvertes d'esprit.

Étant donné que nous sommes des commissaires issus de contextes linguistiques différents, nous avons dû réfléchir à notre perception personnelle de la situation du bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Ayant eu la possibilité de collaborer étroitement pendant plusieurs mois et de tenir des

1 Finn, Yvette et McLaughlin, John. 2021. [Rapport de la révision 2021 de Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Organisation, communication et engagement.](#)

conversations parfois difficiles avec un grand nombre de participants, nous avons développé une meilleure appréciation de ceux qui ont des opinions et des priorités différentes et dont les valeurs ont été façonnées par leur histoire culturelle particulière. Ce que chaque groupe et chaque individu semble vouloir, selon nous, c'est l'équité dans un contexte de plus grande harmonie linguistique. Nous pensons que tant que nous ne créerons pas un tel écosystème socioculturel, nos enfants et nos jeunes seront désavantagés.

Bien que la pandémie nous ait empêchés d'organiser des réunions en personne, la technologie virtuelle nous a permis de discuter avec une variété de parties prenantes et d'experts de toute la province. Nous avons entendu des personnes des deux communautés linguistiques s'exprimer de manière indépendante et non partisane. Nous avons grandement apprécié les organisations et les personnes qui ont présenté leurs mémoires, nous fournissant ainsi de précieuses informations pour éclairer nos recommandations. Nous remercions également les milliers de participants qui ont soumis leurs commentaires en ligne ou par courrier au cours de cet important exercice.

En considérant nos recommandations, nous demandons aux décideurs de garder à l'esprit l'énorme pression que la pandémie de COVID-19 a fait peser sur nos diverses institutions et ministères. Cela est particulièrement vrai pour le système d'éducation publique, qui a continué à fonctionner dans des conditions extrêmement difficiles, et dans un environnement en constante évolution. Nous demandons au gouvernement d'aborder ces recommandations avec prudence, car bien que nous reconnaissons l'urgence de certaines situations, nous pensons également qu'une approche modérée serait plus susceptible d'assurer un succès à long terme.

Si le gouvernement y donne suite, nous croyons que les recommandations de ce rapport renforceront la capacité de la province de favoriser l'apprentissage des langues de la naissance à l'âge adulte, et permettront à tous les gens du Nouveau-Brunswick de profiter des avantages de la communication dans les deux langues officielles. Ensemble, nous pouvons encourager une meilleure compréhension et un plus grand respect. Nous pouvons établir des liens plus solides entre les deux communautés linguistiques. Nous pouvons aussi renforcer la diversité culturelle, le tissu social et la réussite économique de notre province. Nous offrons ce rapport pour célébrer le statut unique du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue au Canada.



Juge Yvette Finn



John McLaughlin

Sommaire

Le Nouveau-Brunswick est fier d'être la seule province officiellement bilingue du Canada. Depuis plus de cinquante ans, ce statut unique est présenté par des leaders du milieu politique, commercial, culturel et universitaire comme moyen de promouvoir notre province d'une façon qu'aucune autre n'a le droit de le faire. Ce statut n'est pas simplement une idée ou un outil de marketing. Il est plutôt un statut enchâssé dans la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et dans la *Constitution du Canada*, assurant ainsi à nos concitoyens des droits égaux dans leurs interactions avec le gouvernement. Il permet également de démontrer au monde entier que notre province est sérieuse dans son engagement à l'égard de la langue française et de la langue anglaise.

Notre rapport intitulé *Rapport de la révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick : Organisation, communication et engagement*, qui a été rendu public le 15 décembre 2021, explore la genèse et l'évolution de la *Loi*, et propose des recommandations pour améliorer ses objectifs et ses promesses. De toute évidence, beaucoup a été accompli au cours des vingt dernières années pour améliorer la prestation des services dans les deux langues officielles à la population de la province.

Cependant, être une province bilingue exige davantage de nous en tant que peuple que d'avoir et de mettre en œuvre un texte de loi. On pourrait croire, à tort, que la majorité de la population néo-brunswickoise est capable de communiquer dans les deux langues officielles, mais c'est loin d'être la réalité. Selon le Recensement de 2016 de Statistique Canada, seuls 33,9 % des gens du Nouveau-Brunswick se considèrent bilingues. Alors que 73,2 % des francophones déclarent parler les deux langues officielles, c'est le cas de seulement

15,7 % des anglophones. Cela signifie qu'il y a encore beaucoup de personnes des deux communautés linguistiques qui ne parlent pas ou ne comprennent pas leur deuxième langue officielle.

Ce rapport présente des recommandations pour aider tous les citoyens de notre province à améliorer continuellement leur capacité à communiquer aisément entre eux, à un niveau conversationnel, leur permettant ainsi de participer pleinement à tout ce que notre province a à offrir. Nous espérons que nos recommandations se traduiront par une amélioration des compétences linguistiques de tous ceux qui ont cet objectif, permettant ainsi aux gens du Nouveau-Brunswick de profiter pleinement des riches possibilités de la province sur le plan culturel, social, économique, professionnel et politique.

La *Loi sur les langues officielles*, qui met l'accent sur le bilinguisme institutionnel plutôt que sur le bilinguisme personnel, n'a pas pour objet d'exiger, de soutenir ou de promouvoir l'apprentissage d'une langue seconde par les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons donc décidé de traiter ce sujet comme un mandat distinct, mais complémentaire de notre révision de la *Loi*. Il est clair pour nous qu'un grand nombre de défis, de frustrations et de divisions entre nos deux communautés linguistiques pourraient être atténués si chaque Néo-Brunswickois pouvait acquérir plus de compétences dans les deux langues officielles.

Nous sommes convaincus que les efforts d'apprentissage d'une langue seconde devraient refléter les besoins de tous les gens du Nouveau-Brunswick, à toutes les étapes de la vie et dans toutes les communautés. Cela inclut un groupe qui est parfois oublié dans le débat récurrent

sur l'enseignement des langues à nos enfants et à nos jeunes : les milliers d'adultes qui, pour diverses raisons, n'ont pas développé de solides compétences à l'école et qui se retrouvent maintenant défavorisés et ne savent pas vers qui se tourner.

Trop souvent, lorsqu'il est question de produire des citoyens bilingues ce sont les écoles publiques qui portent le fardeau (et souvent le blâme). Il est vrai que le système d'éducation a un auditoire captif pendant treize années importantes sur le plan du développement, puisque chaque enfant et adolescent du Nouveau-Brunswick est obligé de fréquenter l'école. Le personnel enseignant, quant à lui, a des attentes excessives à satisfaire dans les salles de classe, et l'enseignement des langues secondes n'est que l'une d'entre elles. Il nous semble clair que la communauté doit collectivement soutenir et défendre le processus complexe de devenir une province véritablement bilingue, et qu'elle doit y prendre part.

Notre rapport s'articule autour de quatre thèmes, le premier étant les constatations générales portant sur l'ensemble de la province (tous les gens du Nouveau-Brunswick), suivi des idées et des recommandations concernant trois étapes de la vie : le préscolaire, l'éducation de la maternelle à la 12^e année, et la vie après le secondaire. Les recommandations proposées se rattachent aux défis suivants :

- la confusion sur ce que signifie être « *bilingue* » au Nouveau-Brunswick, y compris un manque de clarté quant au niveau minimum de compétence linguistique décrit par une échelle de notation standard et crédible;
- la nécessité d'offrir aux jeunes enfants des possibilités d'apprendre une seconde langue, tout en respectant la théorie d'un programme et d'expériences basés sur le jeu et les activités;

- l'effet débilisant des tensions linguistiques intergénérationnelles sur l'apprentissage linguistique des élèves;
- un manque d'appréciation des avantages de la maîtrise d'une seconde langue;
- un besoin d'interaction, de compréhension et d'appréciation interculturelles;
- les obstacles à la mobilité fondés sur la langue et sur des politiques qui empêchent les transferts dans le système scolaire public du Nouveau-Brunswick et à l'intérieur de celui-ci;
- la nécessité de concilier les avantages et les dangers potentiels inhérents aux programmes scolaires à forte teneur technologique;
- un financement et des programmes insuffisants pour répondre aux besoins en matière d'apprentissage linguistique des nouveaux arrivants;
- un manque de données sur les niveaux de compétence en langue seconde des élèves des écoles publiques;
- une structure à deux niveaux qui existe depuis longtemps dans le secteur de l'éducation anglophone de la province, ce qui fait que les élèves les plus forts sont inscrits au programme d'immersion en français et que la plupart de ceux qui ont des difficultés sur le plan scolaire, comportemental et socioaffectif ainsi que des troubles de santé mentale sont inscrits au programme d'anglais principal;
- une pénurie d'enseignants francophones qualifiés dans les deux secteurs linguistiques;
- le besoin d'un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage de la langue seconde de nature accessible, abordable et efficace pour les chômeurs et les sous-employés, pour les nouveaux arrivants dans la province et pour tous les autres Néo-Brunswickois adultes qui cherchent à atteindre leurs propres objectifs personnels;

- un besoin critique en possibilités de formation en langue seconde chez de nombreux employés de première ligne relevant de Service Nouveau-Brunswick et du ministère de la Santé, y compris de tiers professionnels comme les travailleurs paramédicaux et le personnel des foyers de soins.

Bien que nous n'ayons pas hésité à souligner les défis importants qui sont apparus naturellement au cours de nombreuses générations, nous n'attribuons en aucun cas de blâme. Nous offrons un regard et des recommandations axés sur la recherche de solutions à des problèmes très concrets, dont certains sont difficiles à affronter et à aborder, mais qui doivent tous être examinés et traités. Il ne s'agit pas simplement d'un appel au gouvernement, mais d'un appel à tous les gens du Nouveau-Brunswick, car notre province sera certainement plus forte, plus dynamique et de plus en plus prospère si nous nous engageons tous à respecter ce qui la rend véritablement unique.

Mandat des commissaires

En février 2021, nous avons été nommés par le premier ministre pour mener la révision de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*). De plus, nous avons reçu le mandat complémentaire de trouver des moyens d'aider les Néo-Brunswickois à améliorer leur apprentissage des deux langues officielles. Ce rapport présente les résultats de nos recherches et de nos consultations sur ce sujet.

La révision de l'apprentissage d'une langue seconde portait sur les aspects suivants :

- Améliorer l'accès à l'enseignement de la deuxième langue dans le système d'éducation publique, de la petite enfance à l'âge adulte, et la qualité de cet enseignement.
- Améliorer l'enseignement de la seconde langue et les meilleures pratiques à toutes les étapes de la vie, en mettant l'accent sur la formation linguistique des personnes sans emploi ou sous-employées.
- Aider à définir le rôle du Nouveau-Brunswick en tant que société bilingue et ouverte qui valorise les libertés sociales, culturelles, politiques et économiques, ainsi que la protection des personnes vulnérables.

Il s'agissait notamment d'explorer des questions comme :

- Veiller à ce que le plus grand nombre possible d'élèves des systèmes scolaires anglophone et francophone obtiennent leur diplôme en maîtrisant leur deuxième langue officielle.
- Aligner les programmes d'apprentissage linguistique de la petite enfance à la 12^e année sur les attentes générales des employeurs, et faire correspondre les outils d'évaluation du système d'éducation à ceux qui sont administrés aux fins d'embauche dans la fonction publique.
- Faire des recommandations spécifiques pour améliorer l'enseignement de la langue seconde et les meilleures pratiques pour l'éducation de la petite enfance, les écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, l'enseignement postsecondaire et les programmes d'éducation des adultes, en mettant l'accent sur la formation linguistique des personnes sans emploi ou sous-employées.

La *Loi sur l'éducation*, qui régit le système d'éducation publique, prévoit des institutions distinctes fondées sur la langue, concept qui est également enchâssé dans la *Constitution du Canada*. Bien que l'apprentissage d'une langue seconde ne soit pas visé par la *Loi sur les langues officielles*, nous croyons fermement que l'apprentissage des deux langues officielles est un outil important pour atteindre les objectifs de la *Loi*. Bref, il faut avoir des personnes parlant les deux langues officielles pour que la loi concrétise ses aspirations.

Méthodologie

PROCESSUS DE CONSULTATION

Pour remplir notre mandat, nous avons établi une stratégie d'engagement rigoureuse, inclusive, non partisane et propice à un dialogue franc et respectueux.

Dans les premières semaines suivant notre nomination, nous avons constitué un groupe de travail et conçu le cadre et les outils de consultation suivants :

- Un site Web (NBbilingue.ca; BilingualNB.ca) qui fournissait des renseignements aux Néo-Brunswickois ainsi qu'une invitation à participer à la discussion.
- Un document de référence, contenant des questions de réflexion, a été mis en ligne.
- Un questionnaire en ligne destiné à recueillir l'avis du public.
- Une adresse postale et une adresse électronique établies pour recevoir les observations et les mémoires.
- Des réunions virtuelles organisées avec un large éventail de parties prenantes afin d'entendre leurs présentations et leurs commentaires.

Le calendrier et les activités de la révision étaient les suivants :

- **Lancement public** – La consultation a été lancée le 3 mai 2021. Nous avons fait passer des annonces dans les principaux quotidiens et hebdomadaires et sur les réseaux sociaux.
- **Consultation** – Au cours de la première phase du processus (mai à août), un questionnaire en ligne a été mis à la disposition du public. Nous avons également organisé une série de réunions avec des groupes de parties prenantes et des experts afin d'entendre différents points de vue. Ces réunions ont eu lieu principalement par vidéoconférence en raison de la pandémie de COVID-19 et se sont tenues à huis clos pour permettre une discussion honnête et ouverte avec les participants.
- **Analyse, recherche et rédaction** – La deuxième phase (septembre à décembre) a été consacrée à l'analyse des informations recueillies, à la recherche et à la rédaction du rapport. Nous avons reçu un rapport analysant les réponses au questionnaire en ligne, rédigé par le chercheur Gilbert McLaughlin. Des réunions supplémentaires ont été organisées avec les parties prenantes afin d'obtenir des informations spécifiques et une compréhension plus approfondie des questions et des idées.
- **Rapport final** – Le travail de la Commission sera terminé lorsque les deux rapports seront déposés et rendus publics.

PARTICIPATION

L'intérêt des Néo-Brunswickois dans les questions linguistiques est évident, comme le montre le tableau ci-dessous.

Données sur la participation
<p>Nombre de répondants au questionnaire en ligne* :</p> <ul style="list-style-type: none">• Français : 1 169 répondants (19,0 %)• Anglais : 4 437 répondants (72,1 %)• Français/Anglais : 550 répondants (8,9 %) <p>Total : 6 156 participants</p> <p>* Selon la langue officielle de choix indiquée par le répondant</p>
<p>Nombre de courriels reçus dans la boîte de réception de bilingualnbbilingue@gnb.ca :</p> <ul style="list-style-type: none">• Français : 16 courriels• Anglais : 71 courriels• Français/Anglais : 2 courriels <p>Total : 89 courriels</p>
<p>Nombre de mémoires :</p> <ul style="list-style-type: none">• Français seulement : 17• Anglais seulement : 6• Français/Anglais : 8 <p>Total : 31 mémoires</p>
<p>Nombre de rencontres :</p> <p>Nous avons tenu au-delà de 80 rencontres avec plus de 200 personnes qui ont participé à titre individuel ou à titre de porte-parole de 52 différentes organisations.</p>

Nous avons entendu un large éventail de parties prenantes, notamment des organismes communautaires, des employés des services publics, des fonctionnaires de l'Assemblée législative, des membres de tous les partis politiques, d'anciens premiers ministres, des établissements d'enseignement postsecondaire, des administrateurs scolaires et des enseignants, des parents, des jeunes et des nouveaux arrivants.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les données démographiques utilisées dans le rapport proviennent du Recensement de 2016 puisque les résultats du dernier recensement de Statistique Canada ne seront disponibles que plus tard en 2022.

Consultation : ce qui a été dit

Notre consultation a pris deux formes : un sondage anonyme en ligne et la possibilité pour les Néo-Brunswickois de rencontrer avec les commissaires ou de soumettre leurs idées par écrit. Bien que les résultats du sondage aient révélé un large éventail d'opinions allant d'un soutien total à un rejet catégorique du bilinguisme officiel, sa nature anonyme n'a pas permis d'engager une discussion sur les tensions, les frustrations et les suggestions évidentes pour améliorer l'environnement linguistique de notre province. Cependant, le plus grand avantage de ce sondage est peut-être qu'il nous a amenés à prendre très au sérieux le fait qu'un grand nombre de personnes ont des expériences et des perceptions négatives du bilinguisme, et que nous, en tant que province, ne devons pas balayer ces préoccupations sous le tapis.

Le gouvernement a, selon nous, la tâche importante d'écouter ces préoccupations de manière ouverte et sans jugement, et d'aborder ces questions de manière stratégique, informée et résolue. Nous ne pouvons plus avoir peur de discuter de ces tensions ouvertement et dans un esprit de recherche de solutions, car elles sont bien réelles : plus elles sont étouffées, plus elles peuvent devenir insidieuses et dommageables.

Soyons clairs, cependant. Bien que nous ayons entendu les voix de ceux qui nous exhortent à rejeter le bilinguisme officiel, nous ne le ferons pas. Notre mandat consiste à recommander des mesures pour renforcer la position du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue au Canada. Donc, nos recommandations visent à affirmer et à renforcer plutôt qu'à rejeter et à démanteler, et nous restons déterminés à définir la structure sociolinguistique déterminante mais fragile du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que notre

province est plus forte si elle adopte, défend et améliore continuellement son engagement à l'égard de ses deux langues officielles.

Malgré le débat de longue date et souvent amer sur le bilinguisme officiel, il y a des raisons d'être optimiste. Nous avons constaté, au cours de dizaines de conversations en personne avec des membres des deux communautés linguistiques, que même ceux qui avaient des positions fermes sur le bilinguisme étaient ouverts à des discussions respectueuses et honnêtes, et à des tentatives visant à comprendre d'autres points de vue. Nous avons posé des questions provocantes et encouragé les discussions qui allaient au cœur des tensions linguistiques. Nous avons apprécié la confiance qui nous a été accordée, le fait que les propos tenus soient traités de manière confidentielle et que personne ne serait jugé pour avoir exprimé ses vérités personnelles. Dans ce contexte, nous n'avons pas rencontré de personnes tellement ancrées dans leurs positions qu'elles n'étaient pas prêtes à discuter de questions cruciales de manière ouverte et authentique, ni de personnes qui ne se souciaient pas des expériences et des défis auxquels sont confrontés leurs concitoyens du Nouveau-Brunswick issus de milieux linguistiques et culturels différents.

Nous avons eu de longues discussions avec de nombreuses personnes qui ont et encouragent des opinions positives sur le bilinguisme, mais qui ont parfois l'impression que leur attitude positive est écrasée par l'attitude négative qui imprègne le discours depuis des générations. Nous avons aussi rencontré des groupes souvent considérés par beaucoup comme ayant des opinions extrêmes et qui croient fermement qu'ils doivent défendre sans relâche et avec force les droits linguistiques des personnes qu'ils représentent. Cependant, lorsque nous

avons eu des discussions honnêtes et profondes sur les tensions linguistiques, nous avons généralement constaté une ouverture à des tons plus modérés. Nous avons été encouragés par le fait que la majorité de nos discussions se sont déroulées avec des Néo-Brunswickois qui, tout en étant souvent véritablement engagés à l'égard de fins et de causes personnelles, reconnaissent une responsabilité collective pendant que nous cherchons à découvrir les preuves de ce qui a causé le climat de méfiance, de cynisme et de négativisme de nature souvent intergénérationnelle entourant le bilinguisme officiel.

La majorité des participants a reconnu que, dans le contexte du Nouveau-Brunswick, l'apprentissage d'une langue seconde est important. Une grande partie de la discussion a porté sur l'accès à l'emploi, en particulier aux postes au gouvernement, souvent considérés comme un droit pour les Néo-Brunswickois. Nous avons entendu au sujet de la réalité déchirante des membres de famille qui doivent quitter la province parce qu'ils ne sont pas bilingues, et de bien d'autres qui sont bilingues et qui choisissent de faire carrière ailleurs.

Il a été question des nombreux avantages d'apprendre une deuxième langue, comme pouvoir communiquer et mieux comprendre les autres, mieux apprécier une culture différente, servir de tremplin à l'apprentissage d'autres langues, et augmenter les possibilités d'emploi dans les secteurs public et privé. Beaucoup croient fermement qu'il est important pour les gens du Nouveau-Brunswick de tout âge de pouvoir tenir une conversation dans les deux langues officielles, afin de mieux profiter des possibilités offertes dans la province. Un participant l'a exprimé ainsi : « *Nous devrions être un continuum d'êtres humains en quête d'un apprentissage linguistique tout au long de notre vie.* »

« *Nous devrions être un continuum d'êtres humains en quête d'un apprentissage linguistique tout au long de notre vie.* » –
Professionnel de l'éducation

Ce qui n'est pas clair, en revanche, c'est la voie à suivre. Voici les principaux thèmes qui sont ressortis de la consultation :

- Un manque de possibilités d'apprentissage linguistique qui sont accessibles, abordables et efficaces pour les adultes unilingues.
- Un désir pour tous les Néo-Brunswickois d'atteindre un niveau de compétence leur permettant de tenir une conversation dans leur langue seconde.
- La reconnaissance du fait que l'apprentissage d'une seconde langue doit être un parcours de toute une vie et que le système scolaire, bien qu'étant une ressource évidente, ne peut à lui seul assurer le bilinguisme.
- Un manque de compréhension de ce que cela signifie être « bilingue ».
- Un besoin de clarté et de normalisation concernant les évaluations des compétences en langue seconde dans les contextes scolaire, postsecondaire et professionnel.
- La frustration face aux obstacles linguistiques réels et/ou perçus à l'emploi dans la fonction publique provinciale.
- La diversité des besoins, des ressources et des contextes locaux en matière de langue seconde dans les communautés individuelles de la province.
- La nécessité d'avoir un programme de langue seconde rigoureux, avec des objectifs réalistes, pour tous les élèves du système d'éducation publique.

- La fin de la séparation de fait qui a lieu actuellement dans le système scolaire anglophone et qui crée d'importants déséquilibres dans les milieux d'enseignement et d'apprentissage.
- Un besoin de possibilités culturelles authentiques et engageantes tout au long de la vie qui encouragent les francophones et les anglophones à interagir, à pratiquer leurs compétences en langue seconde et à améliorer la compréhension et le respect mutuels. Comme l'a suggéré un participant : « Nous devons remettre la dynamique culturelle sur le radar en tant que projet de société. Nous avons perdu cela lorsque le bilinguisme est devenu un débat sur les emplois et les autobus scolaires séparés. »

« Nous devons remettre la dynamique culturelle sur le radar en tant que projet de société. Nous avons perdu cela lorsque le bilinguisme est devenu un débat sur les emplois et les autobus scolaires séparés. » – Une personne du Nouveau-Brunswick

- Une reconnaissance du fait que les changements démographiques dans la province, tels que le vieillissement de la population et l'afflux de nouveaux arrivants qui parlent de nombreuses langues autres que l'anglais ou le français, ajoutent une nouvelle dynamique à mesure que le paysage social, culturel, économique et politique du Nouveau-Brunswick continue d'évoluer et que de nouvelles priorités linguistiques émergent.
- La conviction que la langue et la culture sont intimement liées et que, dans un monde idéal, la construction identitaire en évolution serait acceptée plutôt que crainte. Comme l'a dit un participant : « *L'identité est comme une calculatrice sans bouton de soustraction. Vous continuez à l'enrichir sans rien abandonner.* »
- Une reconnaissance que le thème de l'apprentissage d'une langue seconde est distinct de celui de la *Loi sur les langues officielles*, mais beaucoup y voient un outil pour aider à atteindre les objectifs de la *Loi*.

« L'identité est comme une calculatrice sans bouton de soustraction. Vous continuez à l'enrichir sans rien abandonner. » – Haut fonctionnaire du gouvernement

Un thème récurrent qui est ressorti des rencontres est le besoin de stratégies pour réduire les tensions qui existent entre les deux communautés linguistiques. Un participant a fait remarquer que « *nous avons besoin d'une vision pour notre province où chaque personne se sent écoutée et valorisée, et où elle se sent à sa place* ». Ce sentiment reflète bien le ton général de nos discussions des derniers mois avec de nombreux Néo-Brunswickois. La plupart sont d'avis que, compte tenu des tensions linguistiques existantes, la route sera longue pour atteindre cette vision.

« *Nous avons besoin d'une vision pour notre province où chaque personne se sent écoutée et valorisée, et où elle se sent à sa place.* » – Une personne du Nouveau-Brunswick

Les efforts de la communauté francophone pour protéger et promouvoir la langue française et la culture acadienne sont souvent perçus par les anglophones comme une démarche qui menace la possibilité de plus grandes perspectives, particulièrement en ce qui concerne l'accès à un bon emploi dans leur province. En même temps, de nombreux francophones sont profondément préoccupés par la perte de leur langue dans le contexte d'une majorité anglophone. Ces facteurs ont amené certaines personnes des deux communautés linguistiques à protéger leurs droits, ou leurs droits perçus, et, dans bien des cas, à se méfier de « l'autre ».

De plus, certains participants ont parlé de leur hésitation à discuter des questions linguistiques qui leur tiennent à cœur, de peur d'être étiquetés comme trop militants ou anti-bilingues. Ils estiment que cette appréhension autour d'un dialogue ouvert et productif augmente les tensions qui couvent et qui n'apparaissent que lorsque des individus partageant les mêmes idées se réunissent, aggravant ainsi un environnement déjà acrimonieux. Cette attitude est perçue comme une atteinte aux efforts visant à créer une cohésion sociale, non seulement entre les deux communautés linguistiques officielles, mais aussi entre tous les Néo-Brunswickois issus de cultures, de patrimoines, d'origines ethniques et de groupes linguistiques nombreux. Comme l'a fait remarquer un participant : « *Nous vivons dans une province où nous ne pouvons même pas parler de ces choses. Ce n'est pas normal. Si nous sommes si fragiles pour commencer, c'est que nous faisons quelque chose de mal.* »

Certains participants nous ont dit qu'un facteur qui contribue aux tensions linguistiques est l'anxiété de certains employés gouvernementaux unilingues qui travaillent dans les régions rurales et qui sont rarement, voire jamais, placés dans une situation où ils doivent servir des clients dans l'autre langue officielle. Une formation linguistique efficace permettrait d'atténuer cette situation, mais il faudra du temps pour que les employés unilingues acquièrent de meilleures compétences en langue seconde. Entre-temps, les participants des régions rurales estiment qu'il faut faire preuve de patience et de compréhension.

« *Nous vivons dans une province où nous ne pouvons même pas parler de ces choses. Ce n'est pas normal. Si nous sommes si fragiles pour commencer, c'est que nous faisons quelque chose de mal.* » – Une personne du Nouveau-Brunswick

Bien qu'il y ait effectivement des groupes et des personnes qui ont des opinions tranchées sur les droits linguistiques des minorités et sur le bilinguisme en général, la majorité des Néo-Brunswickois rencontrés favorisent une approche modérée, qui est accueillante et respectueuse des deux communautés, qui visent une province vraiment bilingue où tous les gens ont des chances égales de réussite. Comme l'a dit un participant, « il y a des militants des deux côtés, mais la majorité des gens du Nouveau-Brunswick sont au milieu. »

« *Il y a des militants des deux côtés, mais la majorité des gens du Nouveau-Brunswick sont au milieu.* » – Haut fonctionnaire

Nombreux sont ceux qui ont réclamé des stratégies visant à rassembler les gens, à apprendre à se connaître, à mieux comprendre les priorités de chacun et à trouver un endroit confortable où l'harmonie peut exister.

Malheureusement, à cause du bruit entourant le bilinguisme officiel, il est difficile d'entendre ces voix en faveur de la collaboration et de l'unité. Pour reprendre les mots de Shirley MacLean,

commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, « *Comprenons nous ... Let's understand each other!* »

THÈMES DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Des milliers de personnes ont donné leur avis au moyen de notre questionnaire en ligne. Il convient de noter qu'il ne s'agissait pas d'une enquête statistiquement représentative de la population générale de la province. L'analyse qualitative² du contenu permet toutefois de dégager les thèmes suivants :

- **Petite enfance** – Nécessité que le gouvernement soutienne davantage l'amélioration de la sensibilisation culturelle, l'aide aux parents pour qu'ils reçoivent une formation linguistique, l'accès des éducateurs à de meilleures ressources linguistiques et des programmes d'immersion préscolaire de qualité.
- **École publique** – Nécessité d'avoir des activités parascolaires axées sur la langue, une formation linguistique des parents et des enseignants, des programmes ciblés dans les régions rurales, un renforcement et une stabilisation des programmes d'immersion française, une cohérence entre les deux secteurs linguistiques, une réduction des coûts du matériel d'apprentissage du français, et même de l'élimination de la dualité en éducation.
- **Obstacles à l'apprentissage des adultes** – Préoccupations exprimées quant à la valeur de l'apprentissage d'une langue seconde, à l'accès à des possibilités d'apprentissage abordables, aux possibilités de maintenir les compétences, aux perceptions selon lesquelles il est trop tard pour que les adultes commencent à apprendre une langue seconde, et à l'insécurité linguistique.
- **Liens entre les communautés** – Nécessité d'avoir des possibilités pour les francophones et les anglophones de se réunir pour mieux se comprendre, des stratégies pour s'assurer que les programmes gouvernementaux créent l'équité entre les deux communautés, des efforts de promotion pour sensibiliser aux avantages du bilinguisme et des stratégies afin de favoriser le respect pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.
- **Perception des tensions liées au bilinguisme officiel** – Nécessité d'atténuer les tensions liées aux inégalités réelles et perçues, à l'accès aux emplois gouvernementaux, au sentiment d'être obligé d'apprendre une autre langue et à la discrimination réelle ou perçue à l'égard des Néo-Brunswickois unilingues.

2 McLaughlin, Gilbert. 2021. « *Une analyse de la rétroaction du questionnaire Web 2021 dans le contexte de la révision de la Loi sur les langues officielles et l'apprentissage des langues secondes au Nouveau-Brunswick.* »

Recommandations

CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Dans la société d'aujourd'hui, la capacité d'apprendre et de parler plusieurs langues est considérée un atout important. Avec une mobilité accrue et une économie mondiale plus intégrée, des communautés autrefois isolées sont désormais reliées à des individus d'autres cultures et d'autres milieux. Le fait d'être bilingue ou plurilingue permet aux individus d'acquérir non seulement des compétences linguistiques, mais aussi d'importantes compétences sociales nécessaires pour travailler avec des personnes d'origines culturelles diverses. Ces compétences comprennent la capacité d'être plus attentif aux autres, d'être plus empathique et de communiquer plus efficacement.

Les systèmes d'éducation d'un grand nombre de pays et d'économies mettent l'accent sur l'importance de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères, à tel point que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré le cadre d'évaluation³ des langues étrangères PISA 2025⁴. Pour la première fois, PISA 2025 évaluera les compétences en langues étrangères

à l'échelle mondiale, ce qui nous permettra d'interpréter et de produire des analyses pertinentes pour l'action publique sur la base du rendement des élèves de 15 ans dans le monde entier.⁵

Au niveau national, les données montrent que 84 % des francophones et 65 % des anglophones pensent que l'apprentissage des deux langues officielles contribue à une meilleure compréhension entre les gens⁶. De plus, un nombre croissant d'élèves au Canada s'inscrivent à des programmes d'apprentissage d'une langue seconde. Par exemple, au cours des vingt dernières années, les inscriptions aux programmes d'immersion en français ont augmenté de 59 %.⁷

Depuis des décennies, les deux secteurs linguistiques intègrent l'apprentissage d'une seconde langue dans le programme d'études. De plus, divers programmes existent pour offrir une formation linguistique aux adultes. Selon Statistique Canada, la capacité linguistique de la population du Nouveau-Brunswick peut être illustrée ainsi :

Population francophone	Population anglophone	Population bilingue
234 055 (31,8 %)	499 970 (67,9 %)	249 955 (33,9 %)

3 <https://www.oecd.org/pisa/foreign-language/PISA-2025-FLA-Framework.pdf>

4 Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). PISA est le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'OCDE. Le PISA mesure la capacité des jeunes de 15 ans à utiliser leurs connaissances et compétences en lecture, en mathématiques et en sciences pour relever des défis de la vie réelle.

5 <https://www.oecd.org/education/what-matters-for-language-learning-5e06e820-en.htm>

6 Vox Pop Labs Inc. au nom de PCH, 2018. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a2>

7 Statistique Canada, 2003-2017. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a2>

De plus, les données disponibles indiquent que 73,2 % des francophones et 15,8 % des anglophones du Nouveau-Brunswick peuvent parler les deux langues.

Continuum de l'apprentissage des langues de la naissance à l'âge adulte

Dans un monde idéal, l'apprentissage des deux langues officielles devrait se dérouler sur un continuum de développement qui répond aux forces, aux besoins et aux styles d'apprentissage de chaque personne. L'apprentissage d'une nouvelle langue demande du temps et de l'engagement. Nous sommes d'avis que la plupart des gens peuvent apprendre une deuxième langue à n'importe quelle étape de leur vie lorsque les bons outils et les appuis nécessaires sont en place pour répondre à leurs besoins.

Cela dit, de nombreux adultes nous ont indiqué qu'ils sont très gênés à l'idée de pratiquer leurs compétences en langue seconde en public, car ils ont peur de faire des erreurs ou d'avoir « l'air stupide », hésitation qui est amplifiée par leur manque de confiance dans leur capacité à maîtriser la langue à leur âge. Ce groupe est souvent oublié dans les discussions et la planification de l'apprentissage d'une seconde langue. Nous sommes donc convaincus que ses besoins particuliers doivent être abordés de manière sensible mais efficace. C'est bien beau de dire que chaque élève obtiendra son diplôme en étant capable de s'exprimer dans les deux langues, mais qu'en est-il de ceux qui n'ont jamais bénéficié d'un enseignement linguistique solide et qui tentent maintenant de naviguer dans cette province bilingue par leurs propres moyens? Il ne faut pas les oublier.

Chaque phase (la petite enfance, l'école publique, l'enseignement postsecondaire et le milieu de travail) est un maillon essentiel et une possibilité d'explorer, d'apprendre, de renforcer et de

maintenir les compétences en français et en anglais. La motivation d'apprendre une langue est un facteur clé de réussite. Lorsque le besoin ou le désir d'apprendre une autre langue se fait sentir, il n'est jamais trop tard pour commencer. Nous espérons que les recommandations qui suivent dans ce rapport permettront aux gens du Nouveau-Brunswick de réussir peu importe où ils se retrouvent dans ce cheminement qui dure toute la vie.

« [...] l'apprentissage d'une langue seconde prend tout son sens quand les apprenants sont placés dans des situations authentiques où la communication orale est au cœur de ces situations. [...] Ces situations authentiques de communication doivent se retrouver dans le continuum d'apprentissage, et ce, de la naissance à la sortie du secondaire⁸. » – Conseil d'éducation de district

Niveaux de bilinguisme – Comprendre ses compétences linguistiques

Lors de nos discussions avec les gens du Nouveau-Brunswick, il est apparu clairement que la plupart n'étaient pas tout à fait certains de ce que signifiait réellement d'être « bilingue ». Ils ont soulevé des préoccupations valables quant à savoir si leur niveau de compétence est suffisant pour réussir dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Il importe de clarifier cette question, selon nous.

Nous avons également appris que différentes échelles sont utilisées pour évaluer les compétences linguistiques en fonction de l'endroit et du but pour lequel ces évaluations sont administrées. Un système d'évaluation différent peut être utilisé dans les écoles publiques, dans les établissements postsecondaires et en milieu de travail.

8 Mémoire soumis aux commissaires par le Conseil d'éducation du district francophone Nord-Est, [Mémoire du Conseil d'éducation du DSFNE](#) p. 18.

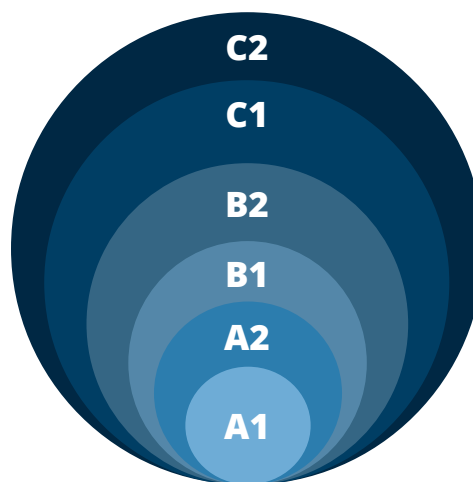
L'absence d'un langage commun et de compréhension claire des niveaux de compétence et des attentes linguistiques crée une confusion inutile.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est un outil mondialement accepté. Ce cadre décrit la progression des apprenants à divers niveaux de développement, et peut donc aider à mieux comprendre les différents niveaux de compétence linguistique. Ce cadre est présentement utilisé dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Nous suggérons qu'il soit accepté comme un outil normalisé pour notre province afin de suivre l'évolution des compétences linguistiques des individus.

Cet outil d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation a été conçu « dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues, de lignes directrices pour les curriculums, de matériels d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères⁹ ». Dans notre contexte, le terme « étranger » s'applique à la maîtrise d'une langue « seconde » ou « additionnelle ». De plus, il est reconnu et recommandé par le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC).¹⁰

Le CECR décrit la compétence en langue seconde à six niveaux : A1, A2, B1, B2, C1 et C2. Chaque niveau comprend trois composantes de la langue :

- la compréhension orale et écrite (c'est-à-dire écouter et lire);
- l'expression orale;
- l'écriture



Source : Conseil de l'Europe¹¹

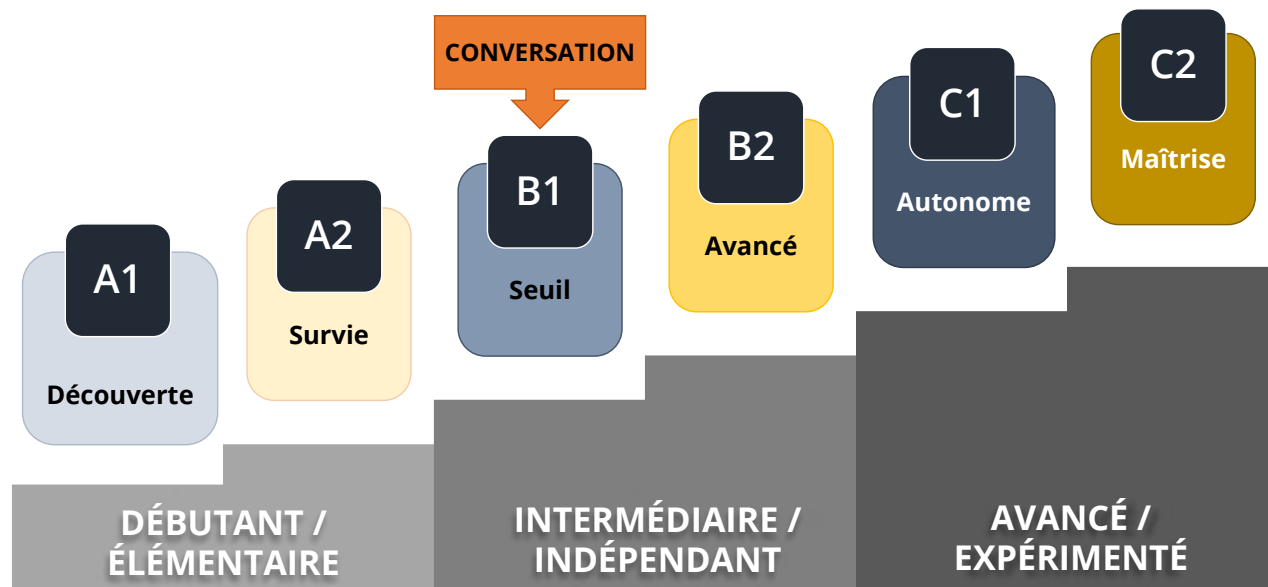
9 Conseil de l'Europe. <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

10 Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC) [https://www.cmec.ca/113/Cadre_europ%a9en_commun_de_r%a9f%a9rence_pour_les_langues_\(CECR\).html](https://www.cmec.ca/113/Cadre_europ%a9en_commun_de_r%a9f%a9rence_pour_les_langues_(CECR).html)

11 Conseil de l'Europe. Les niveaux du CERF. <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/level-descriptions>

Il est largement admis qu'un niveau dit « conversationnel » est désigné au niveau B1, tel qu'illustré ci-dessous.

Niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)



Nous croyons fermement qu'un programme d'apprentissage des langues efficace nécessite une harmonisation, en un cadre unique, des systèmes présentement utilisés. Le Cadre européen commun de référence pourrait être l'outil choisi par toutes les institutions du gouvernement en ce qui a trait à l'apprentissage

des langues, et cela, tout au long du cheminement des individus durant leur vie. Un des principaux avantages du cadre est qu'il permet aux apprenants et travailleurs d'être conscients de leur compétence linguistique et de suivre leur amélioration dans le temps.

Recommandation 1

Que le gouvernement, dans l'ensemble de ses institutions, adopte le Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer (CECR) dans le contexte du Nouveau-Brunswick comme outil normalisé pour les programmes d'apprentissage d'une langue seconde et additionnelle.

DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

(Traduction) « Entre la naissance et l'entrée à l'école formelle, les enfants acquièrent la capacité d'utiliser le langage pour comprendre les autres et exprimer leurs idées, leurs intentions, leurs observations et leurs émotions. [...] Le langage est un puissant véhicule de relation avec les autres. » (McCain, 2020).

L'apprentissage tout au long de la vie se développe dès les premières années de la vie, lorsque les enfants et les familles ont accès à un éventail d'expériences d'apprentissage de

haute qualité, axées sur le jeu. Ces expériences préparent le terrain pour l'apprentissage futur et la réussite dans la vie.

L'acquisition du langage est l'une des réalisations les plus remarquables de la petite enfance. La stimulation du langage et de la communication est le fondement de la littératie et est essentielle au développement précoce des enfants. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à apprendre une autre langue. Si l'on s'y prend correctement, cela peut être amusant et efficace et favoriser un développement sain de l'enfant. En outre, la recherche a montré que les avantages cognitifs et sociaux qui en découlent durent toute la vie. En effet, exposer un enfant à une autre langue dès son plus jeune âge permet de cultiver la créativité, la résolution de problèmes et la pensée critique, en plus de contribuer à la réalisation d'étapes importantes du développement. Les enfants exposés très tôt à d'autres langues ont une attitude plus positive à l'égard des cultures associées à ces langues. L'apprentissage d'une langue leur fait découvrir le monde d'une manière qu'ils n'auraient peut-être pas connue autrement.

Au cours du processus de consultation, de nombreux experts de la petite enfance ont souligné l'importance de la collaboration entre les familles, les éducateurs et les communautés pour créer des environnements où le bilinguisme et le plurilinguisme peuvent s'épanouir. Ils ont toutefois soulevé une mise en garde contre les efforts visant à formaliser l'enseignement d'une deuxième langue dans les centres de la petite enfance, qui sont censés être des milieux axés sur l'activité et le jeu plutôt que des lieux d'enseignement formel. Ils recommandent d'éviter la « *scolarisation* » des milieux d'apprentissage de la petite enfance, mais plutôt d'exposer les enfants de manière authentique à d'autres langues par la voie d'activités et d'approches culturelles.

Beaucoup ont fait référence aux travaux du professeur Rodrigue Landry sur la vitalité ethnolinguistique, l'éducation en milieu minoritaire et le bilinguisme. La recherche montre le rôle vital des familles, des éducateurs et des soutiens communautaires qui agissent ensemble pour contrebalancer¹² les effets du paysage linguistique dominant d'une région.

Engagement des parents

Le parent, comme premier éducateur de son enfant, joue un rôle fondamental dans le développement optimal de celui-ci, notamment dans le développement de son langage. De nombreux parents néo-brunswickois veulent que leur enfant bénéficie tout au long de sa vie des avantages culturels et intellectuels qui découlent du bilinguisme. Toutefois, leur capacité à initier leur enfant à une autre langue varie selon la situation familiale et le paysage linguistique de leur communauté.

Quelle que soit la capacité linguistique des parents, leur soutien contribue beaucoup à la réussite de leur enfant. Ils n'ont pas besoin de parler couramment la langue que l'enfant apprend pour créer un milieu d'apprentissage encourageant et actif. Ils peuvent, avec de l'aide, offrir de nombreuses possibilités d'apprentissage authentique et, en cette ère technologique, ils ont accès à un large éventail d'outils et de ressources en ligne. Certains parents pourraient bénéficier du soutien de la communauté pour accéder à des milieux d'apprentissage et à des activités ludiques permettant aux enfants d'être exposés à d'autres langues et cultures le plus tôt possible.

Garderies éducatives

Les garderies éducatives jouent un rôle important dans l'acquisition du langage et le développement de l'identité culturelle des enfants. Le secteur de la petite enfance comprend des établissements

12 Landry, Rodrigue et Deveau, Kenneth (2010). « École et autonomie culturelle : Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire ».

de garderies éducatives agréés dans toute la province qui offrent des services aux enfants de la naissance à l'âge de 12 ans.

Au Nouveau-Brunswick, environ un enfant sur cinq âgé de 0 à 12 ans est inscrit dans une garderie agréée. Le pictogramme suivant illustre les inscriptions dans ces établissements par catégorie d'âge. Il démontre clairement une lacune perçue dans ce domaine. Pour diverses raisons, la majorité des enfants du Nouveau-Brunswick ne bénéficient pas des programmes et des services offerts par cet important secteur.

favorise la diversité et englobe les cultures et les langues. Au-delà de ces expériences du programme d'études, il n'existe pas d'autres lignes directrices ou exigences de programmes spécifiques concernant l'apprentissage d'une langue seconde ou additionnelle dans les garderies éducatives.

Certaines parties prenantes anglophones ont proposé d'inclure l'enseignement du français langue seconde dans les garderies agréées comme un élément à part entière du programme. D'autres, cependant, ont souligné les difficultés

Taux d'inscription dans les garderies éducatives agréées



Source: Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Les garderies éducatives, qui sont des entreprises privées soutenues par l'État, utilisent un des deux programmes d'études spécifiques à la langue et à la culture fournis par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le curriculum francophone, *Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick*, comprend l'acquisition de la langue en ce qui concerne l'apprentissage du français pour les enfants qui ne parlent que l'anglais ou une autre langue (*francisation* et *refrancisation*). Le *New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child care*, qui est utilisé dans les centres anglophones,

de mise en œuvre compte tenu de la pénurie d'éducatrices de la petite enfance formées, sans égard à leur compétence linguistique.

Il est encourageant de constater que des projets de prototypes locaux sont en cours dans deux centres de la petite enfance anglophones dans le cadre de l'initiative *Language Learning Opportunities* du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Un des projets vise à créer des milieux amusants et attrayants en offrant une formation professionnelle en français aux éducatrices de la petite enfance, en créant des liens par la voie

de partenariats entre l'école et la famille et en présentant aux enfants du matériel de qualité en français. L'autre projet est axé sur l'éveil de la curiosité au sujet de la langue française par la voie d'enquêtes et de recherches. De telles innovations locales devraient être encouragées et appuyées alors que les centres de la petite enfance assument leur rôle dans l'apprentissage d'une seconde langue.

Le secteur francophone a pour priorité de protéger et de promouvoir la culture acadienne et de développer un fort sentiment d'appartenance à la communauté de langue française. L'accent linguistique dans la petite enfance est décrit dans les nouvelles « *Lignes directrices sur le développement linguistique et la construction identitaire des jeunes enfants* »¹³ qui ont été élaborées en réponse aux changements importants vécus par la communauté acadienne et francophone. Par exemple, dans les régions traditionnellement francophones, il y a une population beaucoup plus diversifiée que par le passé, ainsi qu'une augmentation des couples exogames (c'est-à-dire de langue mixte), ainsi que des familles de nouveaux arrivants où le français n'est pas la langue utilisée à la maison.

Compte tenu du fait que la plupart des enfants de la province ne fréquentent pas des établissements agréés, l'engagement des parents et le soutien de la communauté sont essentiels pour aider les familles dans leurs efforts pour exposer les enfants à différentes langues.

Soutien communautaire

Il existe de nombreux services et organismes locaux qui pourraient être mobilisés dans l'effort d'exposer les jeunes enfants aux deux langues officielles, notamment :

- les institutions provinciales;
- les municipalités;
- les organisations communautaires et commerciales;
- les groupes de jeunes;
- les écoles;
- les bibliothèques publiques;
- les groupes religieux;
- les médias.

Des efforts concertés sont nécessaires pour sensibiliser les gens et tirer parti des ressources et des technologies existantes. Par exemple, le Nouveau-Brunswick dispose d'un réseau de 63 bibliothèques publiques qui enrichissent la vitalité sociale, culturelle et économique de nos communautés en ouvrant à tous les portes de l'apprentissage tout au long de la vie. De plus, 13 centres de ressources familiales, bon nombre dans des communautés isolées, offrent une variété de programmes et d'activités gratuits aux parents et à leurs jeunes enfants. De nombreux autres groupes offrent un large éventail de services aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire. Des éléments d'exposition au langage pourraient être inclus dans leurs missions.

Une coordination est nécessaire pour tirer parti du partenariat communautaire afin de promouvoir le bilinguisme et de proposer des activités d'apprentissage et des expériences culturelles dans les deux langues.

13 Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2021. [Lignes directrices sur le développement linguistique et la construction identitaire des jeunes enfants](#)

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) revoie les curriculums éducatifs pour la petite enfance afin d'inclure l'exploration culturelle et l'exposition orale aux langues pour les enfants d'âge préscolaire tout en respectant la recherche sur l'acquisition précoce des langues et la préservation et la promotion de la communauté linguistique minoritaire.

Recommandation 3

Que le MEDPE élabore des programmes et des activités parascolaires qui favorisent l'exploration culturelle et augmentent l'exposition orale des enfants aux langues, de manière ludique et amusante et dans le respect de la préservation et de la promotion de la communauté linguistique minoritaire.

Recommandation 4

Que le MEDPE (secteur anglophone) étende les projets prototypes inclus dans l'initiative *Language Learning Opportunities* à d'autres sites de la province, qu'il les dote en ressources, qu'il continue à tirer des leçons de ces centres de la petite enfance d'apprentissage précoce et qu'il partage les succès obtenus dans toute la province.

Recommandation 5

Que le gouvernement assure la coordination et tire parti des infrastructures existantes, telles les bibliothèques publiques, pour exposer les enfants aux deux langues officielles dans toutes les communautés de la province.

APPRENTISSAGE DES LANGUES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

À titre de commissaires, nous voulons reconnaître le système d'éducation publique de haute qualité qui existe au Nouveau-Brunswick. Notre province obtient régulièrement de bons résultats aux évaluations internationales et nationales de la littératie, des mathématiques et des sciences. Bien que le rendement global de nos élèves ait tendance à être inférieur à celui d'un certain nombre d'autres provinces, les élèves du Nouveau-Brunswick obtiennent continuellement de meilleurs résultats que ceux d'autres pays hautement développés dans le monde. De plus, nous croyons que la force d'un système d'éducation devrait être évaluée en

fonction d'autres facteurs que les évaluations normalisées, dont plusieurs ne peuvent être facilement quantifiées.

Notre système d'éducation est réputé pour l'inclusion de tous les élèves dans les classes, quels que soient leurs besoins physiques, sensoriels, cognitifs ou socioaffectifs. De plus, notre province a un réseau complexe de programmes d'apprentissage de la langue seconde, particulièrement dans le secteur anglophone, qui ne se retrouve dans aucune autre province ou aucun autre territoire au Canada. Le Nouveau-Brunswick est également reconnu dans le monde entier pour son engagement à l'égard de l'enseignement

d'importantes compétences globales, telles que la collaboration, la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication, la créativité, l'innovation, l'entrepreneuriat, la durabilité et la citoyenneté, toutes des caractéristiques qui sont d'une importance capitale pour réussir au XXI^e siècle, mais qui sont très difficiles à mesurer de façon normalisée. Ces facteurs, qui ne peuvent être mesurés par des évaluations normalisées, devraient être considérés au cours de l'évaluation de la qualité de notre système scolaire. Dans le domaine de l'évaluation des élèves, il existe un vieux dicton : « *Tout ce qui est significatif ne peut être mesuré, et tout ce qui peut être mesuré n'est pas significatif.* »

Les enseignants et les autres travailleurs dans le système d'éducation sont confrontés à d'énormes défis, avec des attentes élevées de la part du public, un temps limité pour répondre à ces attentes, des priorités et des plans en constante évolution, et un barrage chronique de critiques provenant de nombreux milieux différents. Nous reconnaissons les réalisations importantes que le personnel enseignant et les dirigeants de l'éducation sont en mesure de produire face à ces défis. Bien que notre rapport mette en évidence les aspects à améliorer, nous voulons d'emblée affirmer clairement que les failles du système reflètent des défauts structurels bien plus que des lacunes des personnes chargées d'atteindre des objectifs souvent irréalistes. Des décennies de plans et de stratégies en perpétuel changement ont créé une importante instabilité dans le système d'éducation. Notre objectif est d'attirer l'attention sur les éléments qui, selon nous, et selon beaucoup de personnes rencontrées, nécessitent des mesures d'amélioration continue réfléchies, mais délibérées.

C'est une erreur commune de parler de l'apprentissage d'une langue seconde dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick comme s'il s'agissait d'une activité monolithique. Il existe, dans les deux secteurs d'éducation distincts, de nombreux programmes, ayant chacun leur clientèle, leurs objectifs et leurs approches d'enseignement et d'apprentissage. Les deux communautés linguistiques ont chacune des systèmes scolaires bien établis soumis à une gouverne locale qui reflètent des besoins et des priorités qui sont particuliers, non seulement à leur secteur, mais aussi aux réalités régionales dans lesquelles fonctionnent les écoles.

Les élèves des régions urbaines ont généralement accès à plus de programmes linguistiques, d'enseignants qualifiés, de soutien communautaire et de possibilités sociales d'exercer leur langue seconde que leurs pairs des petites communautés¹⁴. Les élèves francophones de Fredericton, par exemple, sont plus exposés aux influences anglaises que ceux de la Péninsule acadienne, tandis que les élèves anglophones d'un endroit comme Bathurst ont plus de possibilités d'utiliser leurs compétences en français que les élèves de Saint Andrews. Il est clair qu'une approche uniforme de l'enseignement et de l'apprentissage de la deuxième langue officielle d'un élève n'est pas appropriée dans un écosystème linguistique aussi complexe et diversifié que celui du Nouveau-Brunswick.

14 Salinas, D. (2021), « The socio-economic gap in foreign-language learning », PISA in Focus, n° 116, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/953199e1-en>.

« En tenant compte des différentes réalités qui composent le Nouveau-Brunswick, il faut rapidement arriver à la conclusion que l'apprentissage d'une deuxième langue est un phénomène plutôt asymétrique au Nouveau-Brunswick. Les contextes étant très différents d'une région à l'autre, d'un groupe linguistique à l'autre, il ne faut donc pas tomber dans le piège qu'une formule unique puisse fonctionner pour tous les apprenants d'une langue à l'autre.¹⁵ »

Notre examen a révélé des forces, des possibilités et des recommandations différentes, adaptées à chaque secteur linguistique. Notre rapport les abordera donc séparément. Cela dit, certaines constatations s'appliquent généralement aux deux secteurs et, donc, laissent indiquer des possibilités d'améliorer l'apprentissage des langues qui transcendent les structures linguistiques et qui exigent une plus grande participation et un plus grand engagement de la part de la communauté élargie.

Il est important, en examinant cette partie du rapport, de garder à l'esprit le mandat lié à l'éducation que les commissaires ont accepté : *proposer des recommandations permettant aux finissants de l'école secondaire d'atteindre un niveau de compétence suffisant pour être en mesure de tenir une conversation dans les deux langues officielles*. Il ne s'agit pas que tous les élèves deviennent parfaitement bilingues, mais qu'ils aient des compétences adéquates pour communiquer avec un certain degré de confiance et d'aisance dans les deux langues officielles.

Si tous les élèves du Nouveau-Brunswick développaient cette compétence, nous croyons que chacun d'entre eux serait en mesure

de continuer à s'améliorer une fois l'école secondaire terminée. De plus, une population globale davantage bilingue permettrait aux employés du gouvernement de respecter la promesse fondamentale de la *Loi sur les langues officielles* qui est de s'assurer que les citoyens peuvent recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Impact des tensions linguistiques sur l'apprentissage des élèves

De nombreux répondants à notre processus de consultation ont parlé de l'impact débilant des tensions linguistiques de longue date sur l'apprentissage d'une langue seconde dans la province. En tant que commissaires, nous sommes profondément préoccupés par les messages négatifs auxquels nos élèves sont exposés, même s'ils sont de nature subtile, et par l'impact qu'ils peuvent avoir sur la motivation à parler et à comprendre une langue seconde.

Dans leur article de 2020 intitulé « *Examining Students Co-Construction of Language Ideologies through Multimodal Text*¹⁶ », Wendy D. Bokhorst-Heng et Kelle L. Marshall explorent le lien entre l'investissement des élèves dans leur apprentissage de la langue et les idéologies linguistiques dans lesquelles ils puisent. La recherche était spécifique au programme d'immersion en français du Nouveau-Brunswick, établi dans un système d'éducation double, et plus largement intégré dans une culture provinciale de discours idéologique basé sur la langue. Bien que nous n'ayons pas examiné d'autres recherches sur ce sujet, il nous semble évident que, si les enfants et les jeunes

15 Mémoire présenté par le Conseil d'éducation de district DSFNE, [Mémoire du Conseil d'éducation du DSFNE](#), p. 17

16 Bokhorst-Heng, W., et Keating Marshall, K. (2019). Informing research (practices) through pedagogical theory: Focus groups with adolescents. *International Journal of Research & Method in Education*, 42(2), 148–162. doi:10.1080/1743727X.2018.1449195

grandissent dans des foyers et des communautés où les messages négatifs sont omniprésents, il faut s'attendre à ce que les élèves soient moins motivés à s'engager pleinement dans l'apprentissage d'une langue seconde et à apprécier les nombreux avantages que le fait de parler plusieurs langues peut apporter.

À notre avis, des efforts importants sont nécessaires pour réduire ces tensions. Nous appuyons des possibilités comme le dialogue interculturel, la sensibilisation au bilinguisme officiel et la *Loi sur les langues officielles*, et une communication publique efficace sur les nombreux avantages de l'apprentissage d'autres langues. Plus précisément, les Néo-Brunswickois seraient bien servis s'ils arrivaient à apprécier les avantages très réels qui dépassent l'accès aux emplois au gouvernement, ce qui, dans bien des cas, semble être au cœur des tensions.

Dans son rapport annuel 2019-2020, Shirley MacLean, commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, a écrit sur la nécessité d'une plus grande compréhension entre les deux communautés linguistiques. « *Nous pouvons tous ressentir, anglophones comme francophones, le dynamisme qui se dégage de notre langue, a-t-elle écrit. Sans même nous en apercevoir, nous éprouvons des sentiments puissants à l'égard de nos liens culturels – d'où nous venons, la musique à laquelle nous nous identifions, les recettes qui réveillent des souvenirs des Noëls passés – parce que notre culture est façonnée par les membres de nos familles depuis de nombreuses années. Nous sommes tous pareils sur ce point et nous devons favoriser la compréhension et le respect de nos cultures respectives*¹⁷. » La commissaire M^{me} MacLean voit des possibilités et de l'espoir dans ce partage des identités culturelles.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment publié un rapport intitulé « *How Language Learning Opens Doors* » (Comment l'apprentissage des langues ouvre des portes)¹⁸, qui souligne la valeur de l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école. L'étude, qui portait sur des élèves de 15 ans du monde entier, a révélé que « (traduction) les *attentes globales en matière d'achèvement de l'enseignement supérieur et de travail en tant que gestionnaire ou professionnel sont plus élevées chez les élèves qui apprennent au moins une langue étrangère à l'école que chez ceux qui ne le font pas*¹⁹ ».

Ce qui est particulièrement alarmant dans cette étude, c'est que, compte tenu des avantages documentés, les écoles canadiennes offrent moins de possibilités que beaucoup d'autres pays aux élèves de ce groupe d'âge d'apprendre une langue étrangère, l'anglais et le français étant considérés au Canada comme des « langues étrangères » selon la première langue de l'élève. Étant donné les avantages ambitieux décrits dans cette étude, un effort concerté pour engager tous les élèves du Nouveau-Brunswick dans l'apprentissage d'une langue seconde pourrait très bien avoir un impact significatif sur leurs aspirations futures, ce qui, selon nous, pourrait avoir un impact positif sur la prospérité économique de notre province.

Dans le même ordre d'idées, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick se sont demandé pourquoi il est si difficile d'enseigner à nos élèves à parler deux langues, alors que d'autres pays du monde y parviennent sans le genre d'agitation que nous connaissons depuis plus de cinquante ans. Bien que nous ne prétendions pas connaître la réponse à cette question, il nous semble que nous pourrions plus

17 Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. [Rapport annuel 2019-2020](#), page 10.

18 OECD (2020), *How Language Learning Opens Doors*, OECD Publishing, Paris. <https://www.oecd.org/pisa/foreign-language/opens-doors.pdf>

19 *Ibid*, page 5.

facilement atteindre nos objectifs linguistiques si les craintes, la méfiance et les soupçons de longue date ne bouillonnaient pas constamment sous la surface du bilinguisme officiel.

L'une des théories qui nous a été présentée est le concept de « *capital linguistique*²⁰ », qui décrit le groupe majoritaire comme se sentant menacé par la possibilité pour la minorité de le dépasser dans les positions d'influence. Cette peur à l'égard du groupe minoritaire, qui est perçu comme gagnant des avantages en étant capable de parler les deux langues, crée et perpétue des tensions sociales profondément ancrées.

De plus, il a été affirmé que dans ce contexte, il existe également une « *impuissance apprise* » par laquelle les individus se sentent impuissants parce qu'ils ne sont pas bilingues, et l'anxiété qui l'accompagne compromet leur réussite dans l'apprentissage de leur deuxième langue. Les attitudes négatives alimentent les messages intergénérationnels qui entravent les efforts, même les plus rigoureux, d'apprentissage de la langue à l'école. Nous avons trouvé cette perspective instructive dans la mesure où elle souligne l'intensité avec laquelle les tensions linguistiques se manifestent et se propagent.

Recommandation 6

Afin de minimiser l'impact des tensions linguistiques sur l'engagement des élèves à l'égard de l'apprentissage d'une langue seconde, que le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère des Langues officielles proposé, cherche des moyens d'encourager un dialogue ouvert et une interaction sociale authentique entre les gens du Nouveau-Brunswick.

Recommandation 7

Afin d'élever les attentes des élèves au sujet de leur réussite future, que le MEDPE fasse activement la promotion des avantages de l'apprentissage d'une langue seconde pour tous les élèves du Nouveau-Brunswick.

Besoin d'objectifs cibles

Un sujet souvent soulevé lors des consultations a été le manque de clarté quant à ce que le système scolaire devrait essayer d'atteindre. Dans le secteur anglophone, il existe différents objectifs pour les différents programmes de français langue seconde et, comme le démontrent les évaluations, peu d'élèves atteignent ces objectifs. Dans le secteur francophone, il ne semble pas y avoir d'objectifs en matière de langue seconde pour les élèves et même s'il y en avait, il n'y a pas d'évaluation provinciale pour recueillir les données ou les tendances. Ce sujet

sera approfondi dans les sections du rapport consacrées spécifiquement à chaque secteur linguistique. Cependant, il convient de noter, de façon générale, que des objectifs réalistes en matière de langue seconde sont nécessaires pour tous les élèves, anglophones, francophones et allophones (ceux qui ne parlent ni l'anglais ni le français). À moins que toute la population néo-brunswickoise ne développe un certain niveau de compréhension et de communication en anglais et en français, nous serons une province bilingue de nom seulement.

20 Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*. John B. Thompson (éd.), Gino Raymond et Matthew Adamson (trad.). Cambridge : Polity, 1991. pp. vii + 303. L'auteur décrit le capital linguistique comme une forme de capital culturel, et plus précisément comme l'accumulation des compétences linguistiques d'une seule personne qui prédétermine sa position dans la société telle que déléguée par des institutions puissantes. Les relations de pouvoir se reflètent à travers la langue lorsque la langue d'une personne est considérée comme légitime, ce qui lui permet d'accéder à des possibilités économiques et sociales telles que des emplois, des services et des relations.

Recommandation 8

Que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance établisse un objectif clairement défini en matière de compétence en langue seconde, de sorte que tous les élèves du Nouveau-Brunswick terminent leurs études secondaires en ayant au moins la capacité de tenir une conversation, et ce, selon les normes du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Insécurité linguistique

Nous avons constaté durant notre examen que de nombreux élèves des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick ont confiance en leur capacité de lire, d'écrire et de comprendre dans leur langue seconde. Toutefois, ils se sentent très mal à l'aise de parler dans cette langue à l'extérieur de la classe. Plusieurs élèves nous ont dit qu'ils se sentaient gênés et craignaient d'avoir l'air stupide, qu'on se moque d'eux, et de faire des erreurs. Cette insécurité linguistique semble être très répandue, même chez les élèves les plus forts et les plus extravertis, de même que dans la population adulte.

L'inquiétude de ne pas atteindre le niveau des personnes dont c'est la langue maternelle, ou de ne pas parler dans le jargon local, est une

réaction raisonnable pour ceux qui se sentent vulnérables et hors de leur zone de confort. Selon nous, des gains réels peuvent être réalisés si les élèves ont la possibilité d'utiliser leur langue seconde dans un environnement sûr mais structuré à l'extérieur de la classe. De nombreux participants ont indiqué que des échanges entre élèves des deux secteurs, en personne ou en mode virtuel, contribueraient à créer le climat d'authenticité nécessaire aux efforts d'apprentissage des langues.

« Il devrait également y avoir plus d'opportunité pour les élèves des systèmes francophones et anglophones de se rencontrer et de discuter²¹. »
– Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Recommandation 9

Que les deux secteurs d'éducation collaborent pour créer des possibilités d'apprentissage interactif authentique pour les élèves. Cela permettrait d'améliorer la compréhension et le respect interculturels et offrirait aux élèves des possibilités structurées et intéressantes de surmonter le malaise que représente la pratique de leur langue seconde. Nous recommandons en outre que chaque secteur crée des possibilités dans ses écoles et communautés pour remédier au malaise actuel.

Portfolios d'apprentissage des langues

L'évaluation efficace du rendement des élèves est l'une des composantes les plus importantes d'un programme d'éducation de qualité. Les élèves ont tout à gagner à connaître, à tout moment, où ils en sont dans un programme d'études, et c'est certainement le cas pour l'apprentissage d'une

deuxième langue. Il est important pour les élèves de suivre leurs progrès au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'autonomie et de la compétence tout en progressant dans les niveaux du Cadre européen commun de référence.

21 Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. 2021. LLO-NB : [Vers une vraie collaboration de nos deux communautés de langues officielles](#), p. 12

Nous recommandons donc que chaque élève du système scolaire, dans les deux secteurs linguistiques, conçoive un portfolio d'apprentissage des langues qui lui permet de suivre ses progrès. Ce portfolio comprendrait des énoncés « Je peux le faire » par lesquels les élèves cerneraient leurs points forts, générant ainsi de l'autonomie et une prise de conscience de ce qu'ils doivent faire par la suite. Ces portfolios d'apprentissage des langues seraient obligatoires pour tous les élèves.

De telles ressources existent déjà dans le système scolaire, mais elles ne sont utilisées que lorsque les enseignants choisissent de les inclure dans leurs programmes. L'Institut de recherche en langues secondes du Canada, établi à l'Université du Nouveau-Brunswick, a fait un travail considérable dans l'élaboration de portfolios d'apprentissage des langues, tandis que le Conseil de l'Europe a créé le Portfolio européen des langues pour les élèves. Toutes ces ressources sont alignées sur le Cadre européen commun de référence qui, à notre avis, est la référence en matière d'évaluation des compétences linguistiques.

Recommandation 10

Que le MEDPE rende obligatoire l'utilisation de portfolios d'apprentissage des langues pour tous les élèves des deux secteurs linguistiques. Ces ressources doivent cadrer avec le Cadre européen commun de référence.

Admission selon la langue

La *Loi sur l'éducation* (articles 4 et 5) fournit le cadre juridique de l'organisation de la dualité linguistique, ainsi que du droit à l'instruction selon sa compétence linguistique. En outre, la *Politique 321* du MEDPE sur l'admission selon la langue, fournit des directives concernant, entre autres, le placement des élèves dans les districts scolaires anglophones et francophones. Selon la *Loi*, le placement est généralement basé sur la « compétence linguistique suffisante » d'un élève. Cependant, nous avons appris qu'il n'existe aucune définition normalisée

de « compétence linguistique » pour aider les éducateurs à déterminer l'admissibilité d'un élève à un placement dans un secteur linguistique précis. Nous appuyons pleinement le principe énoncé dans la *Loi sur l'éducation* concernant le droit à l'instruction selon le droit fondé sur la langue de s'inscrire dans l'un des deux secteurs d'éducation. Cependant, nous jugeons qu'il est important de se doter d'un outil basé sur des preuves et d'un processus transparent pour guider les décisions.

Recommandation 11

Que le MEDPE élabore des critères provinciaux et un outil d'évaluation normalisé pour déterminer le droit des élèves de s'inscrire dans un district en fonction de sa compétence linguistique.

Nous avons aussi appris que la *Loi sur l'éducation* ne donne aucune orientation claire advenant qu'une famille unilingue s'établisse dans une communauté dont le système scolaire est dans l'autre langue et que les écoles du système scolaire de sa langue sont très éloignées. Par exemple, une famille anglophone de l'île Miscou ou une famille francophone de Grand Manan ne

pourrait, selon la *Loi sur l'éducation*, inscrire ses enfants dans une école du quartier. Ces enfants auraient à parcourir de très longues distances pour fréquenter une école dans leur langue. Bien que ces situations soient rares, nous jugeons qu'il est nécessaire de modifier la *Loi* pour tenir compte de telles situations.

Recommandation 12

Que le MEDPE modifie la *Loi sur l'éducation* pour permettre l'inscription à l'école locale lorsqu'un enfant ne rencontre aucun des critères selon la langue établis en vertu de la *Loi*.

Utilisation de la technologie

L'utilisation de la technologie et son potentiel de faciliter l'apprentissage des langues dans le système scolaire sont des sujets récurrents abordés par les répondants en ligne et en personne. Nous avons trouvé cette idée intrigante. Bien que personne ne sache vraiment où les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) nous mèneront au cours des cinq prochaines années, il est clair que le paysage technologique évolue rapidement dans toute la société, y compris dans nos écoles.

Les applications d'apprentissage des langues aident déjà les gens à atteindre leurs objectifs linguistiques au-delà de leurs expériences d'éducation formelle. Les technologies de traduction, par exemple, permettent à deux personnes de communiquer facilement, même si aucune ne parle ni ne comprend la langue de l'autre. Les possibilités d'apprentissage virtuel permettent déjà aux élèves de bénéficier d'un enseignement de haute qualité en langue

seconde dans des classes où il est difficile de trouver des enseignants francophones qualifiés. Le secteur anglophone du MEDPE a créé une plateforme d'apprentissage attrayante, efficace et très populaire appelée FLORA²² (*French Language Opportunities for Rural Areas*, soit les possibilités d'apprentissage du français dans les régions rurales).

De plus, grâce à des plateformes de réunions virtuelles comme TEAMS, les enseignants peuvent maintenant diffuser en ligne leur enseignement d'une classe à l'autre, créant ainsi une expérience d'apprentissage authentique et engageante pour les élèves qui n'ont pas accès à un enseignant francophone. Nos discussions avec les parties prenantes du Ministère nous ont démontré que le Nouveau-Brunswick est en bonne voie d'exploiter le pouvoir de la technologie pour améliorer l'apprentissage des élèves malgré les défis démographiques de la province.

« Réussir à créer l'IA serait le plus grand événement de l'histoire de l'humanité. Malheureusement, ce pourrait aussi être le dernier, à moins que nous apprenions à éviter les risques. »
– Stephen Hawking

Nous sommes d'accord avec ceux qui voient beaucoup de potentiel pour l'apprentissage des langues avec l'évolution rapide des outils d'intelligence artificielle. Toutefois, un examen des recherches facilement accessibles révèle certaines préoccupations éthiques et sociétales qui méritent une attention rigoureuse avant de s'engager à adopter ce qui, à première vue, peut sembler être la réponse aux défis actuels, comme la pénurie des enseignants. Divers

experts ont dégagé les risques suivants, entre autres, associés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles :

- **Biais des données** : Les algorithmes qui alimentent les outils d'intelligence artificielle sont créés par des humains qui peuvent avoir des préjugés, des valeurs ou des attitudes qui pourraient être incompatibles avec ceux de l'école publique. Les algorithmes peuvent perpétuer des types de préjugés raciaux,

22 Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://flora.nbed.nb.ca/>

culturels, sexistes, religieux et autres que les écoles se sont efforcées d'éliminer de leurs salles de classe. Certains chercheurs ont fait remarquer que les outils d'IA ont été créés en grande partie pour le monde du commerce et de l'industrie, mais que très peu ont été élaborés en tenant compte des écoles publiques, des enseignants et des élèves.

- **Vie privée** : Les données des élèves doivent être strictement protégées dans les écoles publiques. Il faut faire preuve de diligence pour éviter que l'utilisation de nouvelles applications, souvent non testées, ne porte atteinte à la vie privée.
- **Inégalité dans l'enseignement** : Les outils d'intelligence artificielle sont dépourvus de certains des facteurs humains importants qui existent entre les enseignants et les élèves, tels que l'empathie, la connexion personnelle, l'établissement de relations et la compréhension des réalités socioéconomiques et culturelles des élèves. Si l'IA peut être considérée comme une solution rapide à la pénurie d'enseignants qualifiés, son utilisation sans discernement pourrait conduire à un système d'éducation de qualité inférieure si le côté humain est absent.

- **Impact sur la main-d'œuvre** : De sérieuses préoccupations ont été soulevées quant à l'impact négatif possible sur les emplois si l'IA devient un substitut des enseignants humains. La technologie devrait ajouter de la valeur au milieu d'apprentissage, mais ne devrait pas remplacer les enseignants qui sont essentiels pour connaître les élèves et établir des relations avec eux.
- **Traduction ou apprentissage des langues** : La technologie joue déjà un rôle important dans la traduction d'une langue à une autre. Il est relativement simple pour deux personnes de communiquer au moyen de dispositifs de traduction, même si elles ne parlent pas la langue de l'autre. Le problème avec cette approche est qu'une simple traduction n'est pas la même chose que la riche expérience d'apprendre à comprendre et à parler une nouvelle langue, d'utiliser des capacités de réflexion d'ordre supérieur, d'interpréter les indices non verbaux et d'étendre ses capacités jour après jour jusqu'à ce qu'une utilisation indépendante de la langue soit atteinte.

Recommandation 13

Tout en reconnaissant les avantages notables de l'utilisation de la technologie en éducation, il est recommandé de procéder à une évaluation rigoureuse des risques et de mettre en place des stratégies d'atténuation appropriées avant toute décision d'utiliser de nouveaux outils d'intelligence artificielle.

Apprentissage des langues pour les élèves nouveaux arrivants

Lors de nos rencontres, nous avons entendu à maintes reprises que, pour que les nouveaux arrivants au Canada s'épanouissent et restent dans notre province, ils doivent se sentir habilités à bâtir leur propre avenir, non seulement avec l'aide de gens du Nouveau-Brunswick généreux et solidaires, mais aussi grâce à l'autonomie personnelle qui découle de l'utilisation de leurs propres compétences et talents en

constante amélioration. L'un des atouts les plus importants qu'ils peuvent acquérir est la capacité de comprendre et de communiquer dans au moins une des langues officielles du Nouveau-Brunswick. Ce sujet sera approfondi dans la section du présent rapport traitant de l'apprentissage des adultes, mais il va sans dire que l'offre d'excellents programmes

d'apprentissage linguistique est également primordiale pour la réussite des enfants et des jeunes nouveaux arrivants.

Divers dirigeants du système d'éducation nous ont dit que le financement à cet égard, bien qu'il ait augmenté au fil du temps, demeure insuffisant pour répondre à la demande croissante, et qu'il est donc impossible d'offrir le genre de programmes qui aideront vraiment les élèves à s'épanouir. Bien que le secteur anglophone ait élaboré et mis en œuvre des stratégies et des ressources qui appuient un virage vers des écoles culturellement et linguistiquement diversifiées, le personnel qui s'y consacre au bureau central et dans les districts scolaires demeure limité. Les nouveaux arrivants bénéficient d'un soutien solide pendant les premières années suivant leur arrivée, mais ils ont réellement besoin d'un programme progressif de cinq ans, menant à des plans de transition solides pour la vie après l'école secondaire. Cette transition après le secondaire est extrêmement importante, mais il y a peu d'appui pour les besoins particuliers de cette cohorte.

Nous avons appris que le secteur francophone ne dispose pas du genre de programmes complets qui existent dans les écoles anglophones. Il n'y

a pas de personnel entièrement dévoué au bureau central pour élaborer des programmes et diriger leur mise en œuvre, et il n'y a pas non plus suffisamment de personnel dans les districts et les écoles pour soutenir le nombre croissant d'élèves nouveaux arrivants.

Au fil du temps, la nomenclature a évolué lorsqu'il est question de l'apprentissage d'une nouvelle langue par les nouveaux arrivants dans un pays ou une région. Alors que le domaine était autrefois connu sous le nom « d'apprentissage d'une deuxième langue », il est désormais jugé approprié de parler « d'apprentissage d'une langue additionnelle », puisque de nombreux nouveaux arrivants parlent déjà plusieurs langues. Ce point peut sembler frivole pour certains, mais pour les nouveaux arrivants, il symbolise la mesure dans laquelle la culture d'accueil accepte et célèbre les atouts personnels qu'ils apportent avec eux alors qu'ils tentent de se bâtir un avenir dans un nouveau pays. Nous suggérons que le système d'éducation du Nouveau-Brunswick, dans les deux secteurs linguistiques, fasse la transition vers cette terminologie importante lorsqu'il parle d'apprentissage de la langue pour les nouveaux arrivants.

Recommandation 14

Que le MEDPE augmente le financement et renforce les programmes d'anglais comme langue additionnelle et du français comme langue additionnelle pour les élèves nouveaux arrivants dans les deux secteurs linguistiques. L'élaboration des programmes devrait s'appuyer sur des données qui reflètent les besoins réels des élèves nouveaux arrivants et devrait soutenir l'élaboration de programmes d'études et de programmes par le bureau central, ainsi que des mesures de mise en œuvre solides dans les districts et les écoles.

Exigence en matière d'obtention du diplôme

Une suggestion qui a été fréquemment discutée au cours du processus de consultation était de faire de la maîtrise de la langue seconde une exigence en matière d'obtention du diplôme pour tous les élèves avant qu'ils ne quittent l'école secondaire. Essentiellement, la

proposition est la suivante : tous les élèves du secteur anglophone devraient faire preuve d'une compétence conversationnelle en français pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, et les élèves du secteur francophone devraient faire de même pour leur compétence en anglais. Cette

approche, croit-on, encouragerait les élèves et leurs parents à prendre l'apprentissage de la langue seconde plus au sérieux, car l'apathie et la résistance sont parfois perçues comme un obstacle à l'amélioration. Par ailleurs, certains participants ont rejeté cette stratégie, car ils estiment qu'elle utilise l'apprentissage des langues comme une arme ou une menace, plutôt que comme un processus positif d'amélioration de soi.

Bien que nous comprenions que cette suggestion part d'une bonne intention, nous craignons également qu'elle n'enracine davantage l'amertume dans le discours provincial sur le bilinguisme. De nombreux répondants au sondage en ligne ont dit avoir été « forcés » d'apprendre une deuxième langue. Leur ressentiment reflète parfois l'insécurité et l'anxiété qu'ils entretiennent quant à leur capacité de réussir et de performer. De plus, étant donné l'iniquité causée par divers facteurs en jeu dans le système d'éducation (comme le manque d'enseignants qualifiés dans de nombreuses régions de la province, la composition linguistique prédominante de certaines communautés rurales et la myriade de programmes d'apprentissage de la langue seconde qui ont évolué au fil du temps), de nombreux élèves seraient désavantagés lorsqu'ils tentent d'atteindre un niveau de compétence que le système n'a pas réussi à soutenir. Donc, parce que nous estimons que le système n'est pas prêt pour une telle transition à l'heure actuelle, nous nous abstenons de recommander des exigences en matière d'obtention du diplôme fondées sur la compétence en langue seconde.

SYSTÈME SCOLAIRE FRANCOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mythe du bilinguisme au Nouveau-Brunswick francophone

Il est devenu évident, durant nos travaux, qu'il existe un mythe sur le bilinguisme dans la communauté francophone. Il existe une croyance largement répandue selon laquelle la plupart des francophones, du fait qu'ils vivent dans un monde dominé par l'anglais, peuvent comprendre et parler l'anglais dans la mesure qui leur permettra de connaître du succès dans leur vie personnelle et professionnelle. On nous a dit à plusieurs reprises que ce n'est pas le cas. De nombreux francophones vivant dans des communautés majoritairement francophones ont des compétences très limitées en anglais.

Il est vrai que dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick, les élèves francophones apprennent à comprendre et à parler l'anglais non seulement dans le cadre de leurs études, mais aussi en raison de l'influence considérable de l'anglais dans un contexte de langue majoritaire dominante. La plupart des élèves, nous ont dit les dirigeants de l'éducation dans les trois districts scolaires francophones, acquièrent un niveau conversationnel en anglais après avoir reçu une quantité et une intensité modeste d'enseignement formel. En fait, dans certaines parties de la province, les préoccupations portent davantage sur le renforcement des compétences en français langue première des élèves plutôt que sur la question d'apprendre à parler anglais.

Beaucoup de dirigeants des écoles et de communautés francophones craignent qu'une trop grande importance accordée à l'apprentissage de l'anglais ne contribue à une plus grande assimilation linguistique et culturelle. Certaines écoles, nous dit-on, ont concentré une grande partie de leur attention

sur l'enseignement du français aux élèves anglophones dont les parents sont des ayants droit, qui peuvent aller à l'école en français en vertu du droit que leur confère la *Charte*.

Cela ne veut pas dire, cependant, que l'enseignement de l'anglais bien planifié et exécuté n'est pas nécessaire dans le système scolaire francophone. De nombreux élèves qui vivent dans des régions comme le Nord-Ouest de la province et la Péninsule acadienne sont peu exposés à l'anglais et, en fait, de nombreux adultes de ces régions se considèrent comme des francophones unilingues. Certains parents d'enfants d'âge scolaire nous ont dit qu'ils s'inquiétaient de l'avenir de leurs enfants s'ils n'apprennent pas à bien comprendre et communiquer en anglais. Ces parents rejettent l'idée que tous les jeunes vont apprendre à parler anglais par simple osmose culturelle et linguistique.

« *L'enseignement d'une langue ne devrait pas être bâclé lorsqu'il ne s'agit pas de la langue du système dans lequel celle-ci est enseigné – c'est-à-dire que la façon dont l'anglais est enseigné devrait être tout aussi important dans une école francophone que l'enseignement du français, et l'enseignement du français dans une école anglophone en rapport à l'enseignement de l'anglais.* » – Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick²³

Certaines écoles dans les régions à prédominance francophone offrent un programme d'anglais intensif en 5^e année. Ce programme vise à renforcer les compétences en langue seconde des élèves qui ont des compétences très limitées en anglais et qui sont entourés presque entièrement par des influences linguistiques francophones. Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne approche, car elle reconnaît les besoins particuliers des élèves dans des communautés spécifiques et ne tente pas d'enseigner à tous les enfants de la province de la même manière, qu'ils en aient besoin ou non.

Recommandation 15

Que les districts scolaires francophones continuent de soutenir les écoles qui jugent nécessaire d'offrir le programme d'anglais intensif. De plus, il est recommandé d'adapter les programmes aux différentes réalités des communautés, tout en capitalisant sur les ressources et les appuis disponibles qui peuvent être particuliers d'un milieu à l'autre.

Francisation et actualisation linguistique

Comme mentionné ci-dessus, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, un parent a le droit de faire éduquer son enfant dans une école de langue française si au moins un parent a reçu une instruction en français²⁴. Cela signifie que les enfants admissibles sont admis dans les écoles

francophones même s'ils ne parlent pas ou parlent peu le français. De plus, les élèves allophones nouvellement arrivés (ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais) ont besoin d'un soutien pour apprendre le français comme langue additionnelle et réussir à l'école. Compte tenu de cette diversité, et conformément à la

23 Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. 2021. LLO-NB : [Vers une vraie collaboration de nos deux communautés de langues officielles](#), p. 12.

24 La première langue apprise et encore comprise par l'un des parents est le français ; l'un des parents a fait ses études primaires en français ; ou un frère ou une sœur a fréquenté ou fréquenté une école primaire ou secondaire de langue française au Canada.

*Politique d'aménagement linguistique et culturel du gouvernement du Nouveau-Brunswick*²⁵, le système d'éducation francophone offre des programmes complémentaires, tels que la francisation ou l'actualisation linguistique. Ces programmes, axés sur le développement des compétences et du vocabulaire de la langue française, aident cette clientèle croissante à relever les défis liés à l'acquisition et à la transmission du français. Ils sont généralement offerts aux enfants de 4 à 5 ans avant l'entrée en maternelle, ainsi qu'aux élèves jusqu'à la 2^e année dans le cadre des activités régulières en classe. Les programmes comprennent également des activités familiales conçues pour soutenir le développement linguistique des enfants.

« Les écoles du contexte minoritaire francophone accueillent un nombre accru de jeunes dotés de pratiques langagières très diversifiées. Certains élèves sont issus de familles immigrantes ayant de riches connaissances langagières dans d'autres langues. D'autres viennent de foyers où l'anglais est le plus souvent parlé. Comme le démontrent les recherches récentes (Gauthier, 2020), la mission de l'école de langue française va évoluer pour faire une place inclusive à cette diversité²⁶. »

Recommandation 16

Que le MEDPE fournisse aux districts scolaires francophones des ressources supplémentaires pour assurer une prestation efficace, des programmes de qualité de francisation et d'actualisation linguistique pour les élèves de la maternelle à la 12^e année qui ont besoin de soutien en français.

Besoin de données

Il y a clairement un manque de données statistiques dans le secteur francophone pour déterminer dans quelle mesure les élèves atteignent les objectifs d'apprentissage et, par

Nous avons appris qu'il y a un besoin pour plus de programmes et de services d'actualisation linguistique. Ceux-ci doivent être créés par des experts de l'enseignement du français comme langue seconde ou additionnelle. Les programmes et les ressources sont nécessaires pour les élèves jusqu'à la 12^e année, et ils doivent être conformes au Cadre européen commun de référence. Nous avons aussi appris que les besoins croissants dépassent les fonds et les ressources disponibles. Dans certains districts scolaires, les fonds fédéraux disponibles pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde²⁷, qui étaient auparavant investis dans les programmes d'anglais intensif, sont maintenant utilisés pour couvrir les coûts de francisation et d'actualisation linguistique.

Nous reconnaissons pleinement le besoin accru de francisation et d'actualisation linguistique, qui est particulièrement important dans les régions où les deux communautés linguistiques coexistent, et où s'établissent davantage de familles exogames et de nouveaux arrivants.

conséquent, quelles écoles francophones dans quelles régions de la province doivent mettre en œuvre des interventions particulières et ciblées en anglais.

25 Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2014. *La politique d'aménagement linguistique et culturel : Un projet de société pour l'éducation en langue française*.

26 Marianne Cormier, Ph. D. Faculté des sciences de l'éducation. Université de Moncton. <https://www.umoncton.ca/formation-continue/fr/node/199>

27 CMEC. *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*

Aucun des districts scolaires francophones et aucun membre du personnel cadre du MEDPE n'a pu fournir des données accessibles au public pour indiquer les données de référence si le ministre devait établir un objectif d'apprentissage de l'anglais pour tous les finissants du secondaire dans le secteur francophone. Il n'existe pas de programme d'évaluation des compétences des élèves à cet égard, que ce soit dans les districts ou à l'échelle provinciale. Il y a un cours d'anglais obligatoire au secondaire, mais celui-ci ne semble pas être lié à une échelle d'évaluation des compétences linguistiques reconnue.

Plusieurs dirigeants de l'éducation dans le secteur francophone ont laissé entendre qu'une évaluation provinciale à grande échelle des compétences en anglais serait peu utile, car ils estiment que pratiquement tous les élèves démontreraient une compétence appropriée. Mais est-ce vraiment le cas? Sans données crédibles, nous ne pouvons pas vraiment comprendre l'étendue du défi. Si nous voulons vraiment que tous les finissants du secondaire du Nouveau-Brunswick aient un niveau de compétence conversationnel en langue seconde, nous ne pouvons tout simplement pas prendre de décisions fondées sur des observations informelles.

Recommandation 17

Que le secteur francophone du MEDPE crée et mette en œuvre un programme d'évaluation de compétence en langue anglaise afin de mieux comprendre dans quelle mesure ses élèves peuvent comprendre et communiquer en anglais. L'objectif principal de ce programme serait de recueillir des données à l'échelle de la province, ventilées par école et par district, afin de permettre le déploiement des soutiens nécessaires.

SYSTÈME SCOLAIRE ANGLOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Inégalités structurelles dans le secteur anglophone

Au cours des vingt dernières années, le discours public sur l'apprentissage du français langue seconde dans le système scolaire anglophone du Nouveau-Brunswick a presque exclusivement porté sur le programme d'immersion en français. Pendant de nombreuses années, notre gouvernement et les dirigeants de l'éducation ont cherché à savoir comment améliorer les compétences en français de nos élèves. Cela a donné lieu à des consultations constantes sur la place qui revient aux programmes d'immersion en français, sur l'intensité avec laquelle ils doivent être offerts et sur les matières qui devraient ou non être enseignées dans une langue seconde.

Nous sommes parfaitement conscients que notre examen et notre rapport seront sans aucun doute considérés par beaucoup comme une étude « de plus », avec d'autres changements

probables à l'horizon. Le débat en cours sur l'immersion en français et les adaptations subséquentes du programme ont généré une lassitude chez les enseignants, un cynisme au sein du gouvernement et du grand public, une confusion chez les parents et un découragement chez les spécialistes du français langue seconde qui sont obligés de défendre un programme qu'ils ont travaillé très fort à bâtir et à établir pendant des décennies de contestations et de changements.

Il est temps que ce cycle épuisant et peu constructif prenne fin. La question essentielle est non pas de savoir comment structurer et mettre en œuvre un programme d'immersion en français, mais de déterminer comment offrir un enseignement de qualité en langue seconde à **tous** les élèves. La triste réalité est que, dans

le cadre du débat sur l’immersion en français, des milliers d’élèves ont été laissés de côté, et leur avenir pourrait bien être compromis. Nos consultations et nos recherches nous ont menés à une conclusion importante : le Nouveau-Brunswick a besoin d’un programme d’études de français langue seconde rigoureux, authentique et engageant pour tous les élèves du secteur anglophone.

« Nos consultations et nos recherches nous ont menés à une conclusion importante : le Nouveau-Brunswick a besoin d’un programme d’études de français langue seconde rigoureux, authentique et engageant pour tous les élèves du secteur anglophone. » – Commissaires McLaughlin et Finn

Quelques points importants méritent d’être soulignés lorsqu’on parle de l’apprentissage du français langue seconde dans le secteur anglophone.

❖ **Il existe un mythe selon lequel le programme d’immersion en français ne fonctionne pas.** Le fait est que, si l’objectif du Nouveau-Brunswick est de s’assurer que tous les élèves du secteur anglophone quittent l’école secondaire avec un niveau conversationnel en français, alors ceux qui suivent le programme d’immersion en français réussissent presque tous à atteindre cette norme. Les évaluations provinciales à grande échelle menées par le MEDPE indiquent que plus de 90 % des élèves qui terminent le programme d’immersion en français atteignent au moins un niveau *intermédiaire* de français, et les experts en la matière s’entendent pour dire que cela se traduit par un niveau de compétence conversationnelle, ou B.1 sur le Cadre européen commun de référence.

Vu sous cet angle, l’immersion en français a été un programme très efficace. Certains l’ont toutefois qualifié « d’échec », car les objectifs

de réussite établis pour le programme sont beaucoup plus élevés que la simple compétence conversationnelle. Beaucoup croient que ces objectifs sont tout simplement déraisonnables. Actuellement, l’objectif publié en matière de compétence orale pour les élèves de l’immersion en français est *avancé*, ce qui exige une maîtrise et des compétences techniques beaucoup plus importantes que celles qui sont nécessaires à la compétence conversationnelle.

Il est courant que les systèmes d’éducation fixent des objectifs de compétence ambitieux en réponse à une approche de l’excellence scolaire qui consiste à « placer la barre plus haut ». Essentiellement, les systèmes scolaires veulent atteindre les objectifs de réussite les plus élevés possible dans des domaines tels que la littératie, la numératie, les sciences et, en fait, l’apprentissage d’une deuxième langue. L’inconvénient de cette approche est que les progrès réels et documentés vers des objectifs de réussite élevés sont souvent considérés comme étant des efforts insuffisants lorsque ces objectifs ne sont pas atteints. Trop souvent, le système scolaire est considéré comme un échec plutôt qu’un système qui s’efforce constamment de favoriser une plus grande réussite au fil du temps. Un objectif de niveau de compétence conversationnelle en français tel que décrit dans le mandat confié aux commissaires, est plus raisonnable que la norme en vigueur et, en fait, cet objectif est déjà atteint, du moins par les élèves inscrits au programme d’immersion en français et qui y demeurent jusqu’à la fin de la 12^e année.

❖ **De nombreux élèves qui commencent leurs études en immersion française quittent le programme avant la fin de leurs études secondaires.** Selon des données récentes du MEDPE, pour chaque cohorte d’élèves qui entrent dans le programme d’immersion précoce en français, environ 20 % quittent

le programme avant la 12^e année²⁸. De nombreuses personnes avec lesquelles nous avons discuté ont attribué ce phénomène à un manque d'options de cours à l'école secondaire, à un désir d'étudier les matières de base comme les mathématiques et les sciences en anglais, ou à une combinaison des deux.

❖ **Plus de 60 % des élèves du secteur anglophone ne sont pas inscrits au programme d'immersion en français et, en tant que groupe, leurs compétences linguistiques en français sont extrêmement faibles.** Pour diverses raisons, de nombreux parents choisissent d'inscrire leurs enfants au programme d'anglais principal « English Prime » et ceux-ci ne bénéficient donc pas d'expériences pédagogiques et éducatives de l'immersion en français. Ces élèves suivent un parcours différent en français langue seconde au cours de leurs années d'école primaire, intermédiaire et secondaire. Malgré tous les efforts des enseignants et des concepteurs de programmes, les évaluations provinciales indiquent que seuls 3 % des élèves atteignent un niveau de compétence conversationnelle en français à la fin de la 10^e année, la dernière année où le français langue seconde est obligatoire. Pour les élèves qui poursuivent ce programme jusqu'en 12^e année, 30 % atteignent un niveau conversationnel en français, mais à ce moment-là, la taille de la cohorte a considérablement diminué et il est impossible de tirer des conclusions générales sur l'efficacité globale du programme. Il est clair que, si un niveau conversationnel en français est l'objectif pour tous les finissants du secteur anglophone, ces élèves ont besoin d'un enseignement différent de ce qu'ils ont reçu.

❖ **Presque tous les élèves ayant d'importants troubles d'apprentissage, de comportement, de santé physique et mentale sont inscrits au programme d'anglais principal.** Bien que tous les programmes de français langue seconde soient censés être inclusifs de nature, il existe un sérieux problème de composition des classes qui alimente la discussion depuis de nombreuses années, et qui n'a pas été entièrement résolu. La distribution asymétrique des élèves ayant des besoins plus élevés, souvent dans des classes combinées, a créé un contraste important dans les milieux d'apprentissage entre les élèves du programme d'immersion française et du programme d'anglais principal.

Il nous est difficile de croire que ce déséquilibre ne mène pas à une trajectoire d'apprentissage inférieure pour de nombreux élèves du programme d'anglais principal. Dans un système d'éducation qui se présente comme l'un des plus inclusifs au monde, il est troublant de constater ce déséquilibre structurel qui, essentiellement, crée un système de fait de séparation. Pour être tout à fait franc, nos élèves les plus forts sur le plan scolaire sont en grande majorité dans le programme d'immersion en français, et pratiquement tous ceux qui ont des difficultés sont dans le programme d'anglais principal. Cette situation est incompatible, dans l'esprit sinon dans la directive, avec la *Politique 322 : inclusion scolaire du MEDPE*, qui prévoit ce qui suit :

L'inclusion scolaire [...] présente les caractéristiques suivantes :

- *L'universalité, c'est-à-dire que les programmes d'études provinciaux sont offerts équitablement à tous les élèves dans un milieu*

28 Selon les statistiques sommaires du MEDPE (années 2017-2018 à 2020-2021).

d'apprentissage commun et inclusif partagé avec des pairs du même groupe d'âge dans leur école de quartier » (article 5.1).

Et :

- « *Les pratiques d'inclusion scolaire sont non seulement nécessaires à l'épanouissement et la réussite de chaque élève, mais elles sont aussi essentielles à l'édification d'une société fondée sur l'inclusion de tous ses membres, conformément à leurs droits fondamentaux de droit commun, de droit civil et de droit de la personne ».* (article 5.3)

Dans leur présentation conjointe à notre commission, *Canadian Parents for French (CPF) New Brunswick* et la *Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick* ont abordé cette question. Elles soutiennent qu'avec le soutien approprié, les élèves qui ont des difficultés dans les classes d'immersion française peuvent réussir, mais que sans cette aide, leurs parents choisissent souvent de les retirer du programme. « *La question de l'accès pour les élèves ayant des capacités différentes est d'une importance capitale* », écrivent-ils. « *Les élèves qui éprouvent de la difficulté au début des études sont capables de réussir lorsque l'aide nécessaire leur est fournie. Cette aide est essentielle pour le succès du programme d'immersion française, mais également pour satisfaire à la prémisses fondamentale de l'égalité de chances*²⁹. »

« Les élèves qui éprouvent de la difficulté au début des études sont capables de réussir lorsque l'aide nécessaire leur est fournie. Cette aide est essentielle pour le succès du programme d'immersion française, mais également pour satisfaire à la prémisses fondamentale de l'égalité de chances. » – Mémoire de la SANB et de CPF

Nous prenons cette remarque avec sérieux, et nous sommes d'accord avec ces deux partenaires importants du système d'éducation. Malheureusement, comme l'ont souligné de nombreux enseignants et administrateurs scolaires, il n'y a tout simplement pas suffisamment de personnel en mesure d'offrir un appui en français dans les domaines de l'éducation, du comportement, de la santé mentale et de la santé physique pour aider les élèves d'immersion française en difficulté. La pénurie documentée et importante d'enseignants francophones à travers le Canada rend difficile la dotation des postes de base dans les salles de classe, tant dans le secteur francophone qu'anglophone. À ce stade, il semble tout simplement irréaliste de penser qu'une cohorte importante d'enseignants francophones de soutien à l'apprentissage puisse être recrutée pour aider les élèves en difficulté en immersion française.

Par ailleurs, les compétences linguistiques très faibles en français des élèves du programme d'anglais principal sont une grande source d'inquiétude. Alors que le programme d'immersion française est une réussite pour la plupart de ses élèves, le programme d'anglais principal ne l'est manifestement pas. On pourrait soutenir que de nombreux élèves de ce programme, en particulier ceux qui ont des troubles d'apprentissage, sociaux et affectifs, bénéficieraient grandement d'un niveau de compétence élevée dans leur langue seconde s'ils choisissent de faire carrière dans les métiers, l'hôtellerie et les autres secteurs de services. C'est probablement ce groupe d'élèves qui a le plus besoin de solides compétences en français. Pourtant, dans la quête constante des gouvernements

29 Canadian Parents for French New Brunswick et Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Septembre 2021. *L'apprentissage du français langue seconde au Nouveau-Brunswick : Un exposé de position soumis dans le contexte d'une révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, page 6

successifs afin de trouver la place qui convient à l'immersion française, ces élèves ont tout simplement été négligés.

Presque tous les enseignants avec qui nous avons discuté ont exprimé leur grande préoccupation quant à la structure à deux niveaux, créée par l'immersion française. Beaucoup ont indiqué que de nombreux choisissent d'inscrire leurs enfants en immersion française tout autant en fonction de la composition de la classe que du désir de les placer dans un environnement francophone. Donc, nous retrouvons dans le programme d'immersion un grand nombre d'élèves très motivés, forts sur le plan scolaire et raisonnablement bien adaptés, tandis que dans le programme d'anglais principal, nous retrouvons un grand nombre d'élèves vulnérables, dont beaucoup ont du mal à rester concentrés en classe, à contrôler leur comportement et à réaliser les résultats du programme.

On nous a indiqué à plusieurs reprises que toute recommandation concernant l'apprentissage du français langue seconde doit tenir compte de la réalité, soit que de nombreux élèves, enseignants et dirigeants du secteur de l'éducation considèrent que la structure est injuste ayant des effets néfastes sur l'engagement, l'apprentissage et la réussite globale des élèves. La preuve de cet effet de séparation est évidente dans les propres résultats de l'évaluation provinciale du Nouveau-Brunswick. En effet, les élèves en immersion française obtiennent systématiquement de meilleurs résultats que les élèves du programme d'anglais principal, et ce, en littérature, en mathématiques et en sciences, souvent avec des écarts de rendement qui devraient attirer l'attention des autorités sur les inégalités créées par les structures actuelles.

Une direction d'école a exprimé ce commentaire sévère sur le modèle actuel : « Nous avons 35 élèves à qui nous offrons une aide alimentaire, et 31 d'entre eux sont dans le programme English Prime. Quelle que soit la façon dont vous l'examinez, il s'agit d'un programme de « nantis » et de « démunis », et c'est ainsi depuis que j'enseigne. »

« Nous avons 35 élèves à qui nous offrons une aide alimentaire, et 31 d'entre eux sont dans le programme d'anglais principal. Quelle que soit la façon dont vous l'examinez, il s'agit d'un programme de « nantis » et de « démunis », et c'est ainsi depuis que j'enseigne. » – Direction d'une école primaire

Dans leur présentation aux commissaires, *Canadian Parents for French New Brunswick* et la *Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick* ont fait part de recherches importantes sur les caractéristiques essentielles des programmes réussis de langue seconde. Les commentaires suivants sont tirés directement de leur mémoire :

« Les programmes fructueux d'apprentissage de langue seconde nécessitent l'exposition à la langue que l'on apprend, ainsi que l'occasion de s'en servir. Selon Dicks (2018), les programmes de langue seconde qui ont connu le plus de succès maximisent ces six piliers clés [...] :

- 1) *Fréquence* : communication se tient régulièrement (quotidiennement si possible).
- 2) *Intensité* : communication dure toute la journée, si possible.
- 3) *Étendue* : les classes s'étendent sur plusieurs semaines, mois et années. Plus on commence tôt, plus l'exposition peut être étendue.
- 4) *Communication significative* : les apprenants s'affairent à regarder, écouter, lire, parler et écrire relativement aux choses intéressantes.

- 5) *Motivation : chez les apprenants motivés, l'apprentissage de la langue seconde est considéré important et utile, et le bilinguisme/ multilinguisme est considéré comme une réalisation personnelle positive.*
- 6) *Efficacité de l'enseignement : les enseignants qui connaissent du succès dans ce domaine s'expriment très bien dans la langue seconde, sont conscients de la culture des gens qui la parlent, et possèdent d'excellentes compétences d'enseignement en général, ainsi que des connaissances et compétences spécifiques pour l'enseignement dans leur milieu particulier de langue seconde.*

Dans la mesure où il manque l'un ou l'autre de ces piliers, ou que l'un de ceux-ci ne se réalise pas pleinement, un programme de langue n'atteindra pas le niveau d'efficacité qu'il aurait pu. »

Cette recherche nous a été très utile alors que nous envisagions de formuler nos recommandations pour améliorer l'apprentissage du français langue seconde dans le secteur anglophone. Elle nous aide à mieux comprendre pourquoi le programme d'immersion française a connu un tel succès auprès des élèves qui y sont restés. Ce programme est ancré confortablement sur les six piliers établis par M. Dicks, un professeur et chercheur néo-brunswickois très apprécié pour ses connaissances et son expérience dans ce domaine. En même temps, cela nous amène à constater l'inégalité systémique lorsque plus de 60 % des élèves du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick sont inscrits à des programmes de langue seconde qui, à bien des égards, ne font qu'effleurer ces piliers.

La question de la composition des classes a été officiellement traitée dans le rapport de la vérificatrice générale de 2018 intitulé « *Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois*³⁰ », dans lequel la vérificatrice générale de l'époque, Kim Adair-MacPherson, a fait les observations suivantes :

- Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 93 % des élèves ayant un plan d'apprentissage personnalisé étaient dans le programme anglais, contre seulement 7 % dans le programme d'immersion française. Ces plans sont créés sur une base individuelle pour s'assurer que les élèves ayant des difficultés importantes sont servis de la manière la plus efficace possible.
 - Au sein du système éducatif anglophone, il y a quatre fois plus de classes combinées ou multiprogrammes dans le programme anglais que dans le programme d'immersion française. Cela est significatif car, comme l'a souligné la vérificatrice générale : « *Typiquement, les classes multiprogrammes amènent plus de défis pour les enseignants car elles comprennent des élèves de plus d'une année d'études qui reçoivent un enseignement dans la même salle de cours par le même membre du personnel enseignant*³¹. »
- ❖ **Il y a une pénurie critique d'enseignants francophones qualifiés pour doter adéquatement les programmes actuels de langue seconde.** Tous les districts scolaires anglophones de la province ont fait état de difficultés importantes pour recruter et retenir des enseignants très compétents en français pour la myriade de programmes qu'ils doivent offrir :
- Immersion précoce en français
 - Français pré-intensif

30 Rapport de la vérificatrice générale – 2018 Volume II, Janvier 2019. « *Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois* » <https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Agrepf.pdf>

31 *Ibid*, page 74.

- Français intensif
- Immersion tardive en français
- Français post-intensif

Cette pénurie, nous a-t-on dit, a mené les districts scolaires à embaucher des enseignants ayant un niveau de compétence en français inférieur à celui qui est requis, ou à embaucher du personnel francophone non certifié qui n'a pas de certificats d'enseignement standard, mais agit comme enseignant en l'absence de personnel qualifié. La situation des enseignants suppléants serait désastreuse, de nombreuses écoles étant obligées d'engager des personnes non francophones pour remplacer l'enseignant titulaire en son absence, parfois pour un jour ou deux, mais aussi pour des périodes plus longues. Les participants à un récent groupe de discussion avec des administrateurs scolaires ont indiqué que, la plupart du temps, lorsque leurs enseignants d'immersion française doivent s'absenter, ceux-ci doivent préparer des plans de cours à enseigner en anglais en raison de la probabilité extrêmement faible de trouver un enseignant suppléant francophone.

Cette pénurie n'est pas limitée au secteur anglophone. Des entretiens avec divers responsables de l'éducation du secteur francophone de la province ont révélé qu'il est très difficile de recruter des enseignants francophones qualifiés pour leurs écoles. Une direction générale de district francophone a récemment lancé un appel public pour que des enseignants francophones, ou des aspirants enseignants, se joignent à son équipe, car la demande d'enseignants titulaires et de suppléants dépasse de loin l'offre. De plus, les hauts fonctionnaires de l'éducation de tout le pays parlent depuis plusieurs années

de la nécessité de recruter davantage d'enseignants francophones pour leurs divers programmes. Il s'agit manifestement d'un problème national qui est accentué au Nouveau-Brunswick en raison de l'importance que nous accordons à l'enseignement du français langue première et de la langue seconde.

❖ **Le changement doit être bien planifié.**

En examinant les recommandations, nous sommes très conscients des mises en garde de la vérificatrice générale concernant les changements brusques dans le système d'éducation. L'une de ses principales conclusions est que « *les changements fréquents en stratégie éducative créent de l'instabilité et détournent l'attention de l'éducation des élèves* » (p. 15). Elle a noté qu'en 2018, trois changements structurels importants avaient été apportés au programme d'immersion française au cours des dix années précédentes, et que la province avait mis en œuvre cinq plans d'éducation provinciaux différents en 15 ans. Elle a également constaté que les gouvernements successifs avaient précipité bon nombre de ces réformes sans planification adéquate, sans ressources ou sans tenir compte de la pénurie d'enseignants qualifiés. Les changements brusques apportés au programme d'immersion en français, écrite, « *créent de l'instabilité dans le secteur anglophone* » (p. 18), et elle conclut par la recommandation franche suivante :

2.59 avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :

- un calendrier réaliste;*
 - la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;*
 - un financement adéquat;*
 - une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques.*
-

Nous sommes tout à fait d'accord avec la position de M^{me} Adair-MacPherson à ce sujet, mais en même temps, afin d'aborder les graves inégalités inhérentes aux structures actuelles du français langue seconde, nous voyons la nécessité d'apporter certains changements à court terme. C'est le défi que devront relever les représentants élus et les dirigeants du secteur de l'éducation du Nouveau-Brunswick : commencer immédiatement à combler les écarts qui existent entre les groupes d'immersion française et les groupes d'anglais principal afin que tous les élèves aient les mêmes possibilités de développer leur langue seconde et d'autres compétences, mais le faire d'une manière stratégique qui soit favorable plutôt que perturbatrice. Il s'agit en effet d'un équilibre délicat, mais qui doit être atteint si l'on veut faire les choses correctement, tout en respectant les élèves et les enseignants concernés. Si ces deux facteurs ne sont pas fermement établis, ce sont nos élèves et leur avenir qui finiront par être compromis.

Bien que nous n'ayons pas la prétention de décrire en détail un programme particulier qui devrait être offert, nous sommes conscients des défis énumérés ci-dessus, et nous espérons que le Ministère abordera cette question de manière mesurée et stratégique.

La conception des programmes, qui est la responsabilité de l'équipe de l'élaboration des programmes d'études du MEDPE, doit être basée sur la recherche actuelle des pratiques les plus prometteuses. Donc, une étude plus approfondie est nécessaire avant que le Ministère ne donne suite à la recommandation à multiples facettes ci-dessous. Nous espérons que cette recommandation permettra à tous les élèves du secteur anglophone du Nouveau-Brunswick d'apprendre ensemble, d'être immergés dans des milieux d'apprentissage des langues enrichissants et d'atteindre un niveau de compétence conversationnelle en français au moment où ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

Certains pourraient y voir un rejet de l'immersion française, mais ce n'est pas du tout cela. Nous proposons un programme d'études de langue seconde vigoureux, authentique et immersif, accessible à tous, afin que chaque élève de la province puisse bénéficier du genre de succès que moins de la moitié des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick ont obtenu jusqu'à présent. Il est important de noter que l'utilisation du terme « immersif » dans ce contexte ne doit pas être confondue avec le modèle actuel d'« immersion française », mais vise plutôt à

décrire une approche globale du programme qui engage pleinement les élèves pendant de longues périodes dans le développement de leur langue seconde.

Un programme commun pour tous offrirait logiquement moins de temps d'étude du français que le modèle actuel d'immersion française, mais il serait nettement plus prolongé et intensif que ce qui est actuellement offert aux élèves d'anglais principal. Il doit être immersif tant au niveau du temps que de l'approche pédagogique, avec comme caractéristique essentielle des expériences authentiques enrichissantes en langue afin de promouvoir une solide compétence conversationnelle. Afin d'accommoder les élèves qui souhaitent aller au-delà des résultats du programme régulier, les écoles secondaires devraient offrir des options pour des cours de français supplémentaires de niveau supérieur, tout comme c'est le cas actuellement pour ceux qui choisissent d'approfondir leur apprentissage de disciplines telles que les mathématiques avancées, les sciences, la musique ou les arts.

- ❖ **Un besoin de données fiables sur le rendement en langue seconde.** Le secteur anglophone déploie un certain nombre d'évaluations provinciales du français langue seconde à divers niveaux scolaires. Cela dit, il n'existe pas d'évaluation unique de la compétence orale à laquelle tous les élèves sont censés se soumettre, et lorsque les données provinciales sur le rendement sont rendues publiques, elles le sont avec des réserves, car un grand nombre d'élèves n'y participent pas. Il est donc difficile de tirer des conclusions sur les niveaux de rendement des écoles, des districts et de la province. Il serait important aussi qu'un nouveau programme d'évaluation soit élaboré si nous voulons suivre les progrès de notre province vers un nouvel objectif de compétence linguistique.

- ❖ **Le débat sur les mathématiques et les sciences.** Un certain nombre de parents d'élèves en immersion française ont indiqué qu'ils préféreraient que les cours de mathématiques et de sciences soient enseignés en anglais. Certains choisissent de ne pas inscrire leurs enfants en immersion française pour cette raison, tandis que d'autres placent leurs enfants dans ce programme malgré leurs sérieuses inquiétudes. Les parents de très jeunes enfants nous ont indiqué que la décision à laquelle ils sont confrontés quant au placement dans un programme est l'une des plus difficiles à prendre. Ceux qui optent pour l'immersion française se sentent parfois incapables d'aider leurs enfants à explorer de nouveaux concepts mathématiques et scientifiques. De plus, ils craignent que la réussite de leurs enfants soit entravée par l'étude de ces matières importantes dans une langue qu'ils apprennent à peine à comprendre et à parler. Comme l'a dit un répondant, « *Dans notre volonté de rendre tous nos enfants bilingues, certains d'entre eux seront laissés pour compte et d'autres n'auront pas atteint le niveau le plus élevé qu'ils auraient pu atteindre* ».

« *Dans notre volonté de rendre tous nos enfants bilingues, certains d'entre eux seront laissés pour compte et d'autres n'auront pas atteint le niveau le plus élevé possible.* » – Une personne néo-brunswickoise

Plusieurs enseignants et administrateurs scolaires nous ont dit que, pour de nombreux élèves, les mathématiques et les sciences sont trop difficiles dans le programme d'immersion en français, raison pour laquelle les parents retirent souvent leurs enfants de ce programme. D'autres encore laissent indiquer que nombre de nos élèves les plus doués sur le plan scolaire ne s'épanouissent pas autant qu'ils le pourraient s'ils étudiaient les mathématiques et les sciences dans

leur langue maternelle. Selon eux, si un tel changement était effectué, le Nouveau-Brunswick pourrait obtenir des résultats équivalents à ceux des provinces canadiennes qui dépassent régulièrement notre province dans les évaluations normalisées nationales et internationales.

Cependant, il existe un ensemble de recherches qui décrivent comment l'apprentissage d'une deuxième langue peut avoir un impact positif sur les résultats en mathématiques et en sciences, et vice versa³². En tant que profanes essayant de comprendre la recherche axée sur le contenu des programmes d'immersion en français, nous n'avons pas l'expertise nécessaire pour prendre position quant aux effets positifs ou négatifs de l'étude des

mathématiques et des sciences dans une langue qu'un élève vient d'apprendre. Cela dit, nous sommes loin d'être convaincus, compte tenu du contexte sociolinguistique de la province, qu'il est logique de continuer d'enseigner ces matières en français. Nous sommes conscients que de nombreux élèves du secondaire décident de quitter l'immersion française afin de pouvoir étudier ces matières importantes dans leur langue maternelle. Nous avons toutefois choisi de ne pas prendre de position ferme à ce sujet, mais plutôt de recommander que des recherches supplémentaires soient menées lorsque le MEDPE planifiera ses futurs programmes de langue française.

Recommandation 18

Que le MEDPE crée un programme d'apprentissage du français langue seconde authentique, immersif et riche en apprentissage pour tous les élèves, en gardant à l'esprit les caractéristiques essentielles suivantes :

- le programme est mis en œuvre selon un calendrier de mise en œuvre bien établi et raisonnable qui minimise les perturbations et l'instabilité de l'ensemble du système scolaire.
- le programme élimine la structure à deux niveaux qui existe actuellement et qui cloisonne les programmes d'immersion française et d'anglais principal.
- le programme met l'accent sur des expériences d'apprentissage linguistique enrichissantes, avec des possibilités pour les élèves d'exercer leur français dans des activités et des cadres authentiques.
- le programme comprend un programme d'évaluation de la langue française afin de mieux saisir dans quelle mesure les élèves peuvent comprendre et communiquer dans cette langue. L'objectif principal de cette évaluation serait de recueillir des données à l'échelle de la province, ventilées par école et par district, afin de permettre le déploiement de mesures de soutien, le cas échéant.
- le plan de mise en œuvre comprend une stratégie visant à augmenter l'effectif d'enseignants francophones.
- le programme permet des différences dans la prestation, en fonction de la démographie des communautés, de leurs divers atouts et forces, et de la disponibilité d'enseignants qualifiés.

32 Dans leur mémoire, Canadian Parents for French New Brunswick & Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, à la page 11, citent l'article de la BBC intitulé « The amazing benefits of being bilingual » (2016) et l'article de l'Université Harvard intitulé « *Bilingualism : Start early, and earn all your benefits!* » (2019).

- le programme est doté de ressources suffisantes pour en assurer le succès.
- le programme offre aux élèves la possibilité de poursuivre des études avancées en langue française au niveau secondaire.
- le programme s'appuie à la fois sur des recherches concernant l'impact sur les résultats en mathématiques et en sciences lorsque ceux-ci sont étudiés dans une langue que les élèves viennent d'apprendre, et sur une enquête sur les positions des élèves, des parents et des enseignants sur ce sujet.

Politique sur la langue d'enseignement

Nous prévoyons que si la recommandation ci-dessus est abordée de façon stratégique et avec une planification minutieuse, sa mise en œuvre complète pourrait prendre un certain nombre d'années. Entre-temps, depuis que les programmes d'immersion française et d'anglais principal existent, nous recommandons que la politique concernant le placement des élèves dans les programmes de langue soit révisée.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce rapport, la *Loi sur l'éducation* fournit le cadre juridique relatif aux langues en ce qui concerne l'organisation de la dualité et le droit

à l'instruction selon la compétence linguistique. Nous avons fait état des lacunes qui doivent être corrigées en ce qui a trait à la méthode utilisée pour déterminer le placement d'un élève dans le district francophone ou anglophone. Notre recommandation 11, qui suggère d'élaborer des critères provinciaux et un outil d'évaluation normalisé, vise à corriger ces lacunes.

La *Politique 321 – Admission selon la langue du MEDPE* fournit des directives portant, entre autres, sur le placement des élèves en immersion françaises selon leur compétence linguistique. Cette politique prévoit ce qui suit :

Le Programme d'immersion en français s'adresse exclusivement aux élèves qui désirent acquérir un niveau de compétence dans leur deuxième langue officielle.

Les parents n'ont pas le droit d'inscrire leur enfant à un programme d'immersion en français si ce [sic] celui-ci s'exprime couramment en français. Un tel placement irait à l'encontre du droit de l'élève à un enseignement pertinent et pourrait créer un désavantage injustifié pour les autres élèves du programme (articles 5.2 et 5.3).

La *Loi sur l'éducation* et la *Politique 321* ont été adoptés dans le but de se conformer à la décision historique rendue par un tribunal en 1983, connue sous le nom de « *décision Richard*³³ ». Or, l'interprétation et l'application de cette politique, qui n'est pas acceptée à la fois par le secteur anglophone et le secteur francophone,

quoique pour des raisons différentes, deviennent dans certaines situations un obstacle à l'apprentissage des langues officielles.

Notre province a connu de nombreux changements démographiques au fil des années. Le système d'éducation se voit donc confronté à des situations imprévues lorsqu'il s'agit du placement d'un élève au secteur

33 *La Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick Inc. et l'Association des conseillers scolaires francophones du Nouveau-Brunswick c. Minority Language School Board No. 50* (1983), [48 N.B.R. (2d) 361], page 408 :

anglophone en immersion française. Nous citons, à titre d'exemples, la situation d'un élève qui parle les deux langues, et qui veut transférer d'une école du secteur francophone au secteur anglophone en immersion, ou lorsqu'il déménage au Nouveau-Brunswick et veut suivre le programme d'immersion française. Ou encore un élève d'un parent ayant droit inscrit au secteur francophone, dont la faible compétence en français devient la raison de son échec dans ses études, qui veut transférer en immersion au secteur anglophone, d'abord pour réussir son programme scolaire mais également pour atteindre un niveau suffisant de compétence en français.

Comme nous pouvons le constater, les raisons qui justifient ces demandes de placement en immersion plutôt qu'en anglais principal varient d'un élève à l'autre. Donc, l'application stricte de la *Politique 321* peut agir au détriment de l'élève et créer une situation injuste pour celui-ci, alors que le placement des élèves dans les

programmes devrait cadrer avec leurs besoins d'apprentissage et, dans la mesure du possible, les désirs de leurs parents.

Bien que la *Loi sur l'éducation* les autorise à prendre des décisions sur le placement le plus approprié pour les élèves de leur district, les directions générales ont les mains liées en ce sens qu'elles n'ont pas le droit de placer un élève qui parle déjà français dans le programme d'immersion française, sans égard à la capacité linguistique réelle de l'élève. Nous avons de la difficulté à endosser l'affirmation que les besoins de ces élèves sont mieux satisfaits dans le programme d'anglais principal, où le niveau d'enseignement en français est de loin inférieur à leurs compétences et leurs besoins individuels.

Nous proposons que, tant que le programme d'immersion en français continuera d'exister en tant que structure distincte, le placement dans ce programme soit fondé sur les intérêts supérieurs de l'élève. De plus, il est essentiel qu'un processus soit mis en place afin d'assurer que les décisions quant au placement approprié ne se limitent pas à un simple exercice administratif.

Recommandation 19

Que le MEDPE révisé la *Loi sur l'éducation* et la *Politique 321* - Admission basée sur la langue ainsi que toute disposition pertinente afin de clarifier l'accès au programme d'immersion française, et ce, d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'élève concerné, tout en respectant les règles d'admissibilité selon la langue pour l'inscription dans ce secteur d'éducation, et d'inclure un mécanisme permettant de résoudre les situations particulières en temps opportun.

Prototypes d'apprentissage des langues

Ces dernières années, le MEDPE a travaillé avec onze écoles et deux centres de la petite enfance afin de les aider à élaborer des pratiques d'amélioration pour renforcer l'apprentissage du français dans leurs établissements. Ces projets, qui sont particuliers à chaque communauté, s'appuient sur les atouts locaux et répondent à des besoins spécifiques, et serviront de prototypes que d'autres pourront tenter de reproduire en fonction de leur propre situation.

Nous sommes impressionnés par l'ingéniosité dont ont fait preuve ces écoles et ces centres de la petite enfance, ainsi que par leur engagement dans la recherche-action et la planification stratégique dans le cadre de leurs projets. Alors que l'initiative n'en est qu'à ses débuts et que la pandémie de Covid-19 a créé des défis compréhensibles de mise en œuvre, il n'y a pas encore de résultats pour indiquer les niveaux de succès de chacun des projets. Nous sommes

cependant encouragés par cette approche de base et par la façon dont les employés et leurs

partenaires travaillent ensemble pour cerner des stratégies viables afin de favoriser une plus grande compétence en français chez leurs élèves.

Recommandation 20

Que le MEDPE se fasse le champion des écoles et des centres de la petite enfance et les soutienne dans l'élaboration de stratégies d'amélioration du français qui ont du sens dans leur propre contexte local, et que ces idées soient largement partagées avec d'autres dans la province. Cette initiative pourrait être soutenue par un partenariat avec des organismes de recherche situés dans les établissements postsecondaires de la province.

APPRENTISSAGE DES LANGUES POUR LES ADULTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Comme exprimé dans la section ci-dessus, il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'apprentissage d'une langue seconde dans le système d'éducation publique. Les écoles sont réellement le seul endroit où pratiquement tous les membres d'un même groupe du public peuvent bénéficier d'un programme d'enseignement complet. Ainsi, le secteur de la maternelle à la 12^e année devient souvent le point central du débat sur la façon de former une population véritablement bilingue. Il serait toutefois injuste de faire porter tout le fardeau aux écoles du Nouveau-Brunswick de produire des citoyens bilingues. L'apprentissage d'une langue devrait être un parcours d'amélioration continue tout au long de la vie, les gens trouvant un point d'accès aux programmes et aux soutiens à tout âge, quel que soit leur niveau de compétence, même s'ils sont débutants. Dans cette optique, il est important qu'une transition vers et par l'apprentissage des langues pour adultes soit fermement établie dans notre province.

Si, à l'avenir, tous les élèves du secondaire obtiennent leur diplôme avec au moins un niveau conversationnel dans leur deuxième langue officielle, nous croyons fermement qu'ils devront assumer le maintien et, espérons-le, l'amélioration de leurs niveaux de compétence. Toutefois, s'ils n'ont pas l'occasion d'exercer leurs

compétences, ils pourraient facilement régresser, et nous continuerons à faire face aux mêmes défis qui existent actuellement avec un si grand nombre de nos citoyens désavantagés dans leur emploi, leur vie sociale, politique, culturelle et économique. Dans cette optique, bien que nous reconnaissons que le gouvernement a la responsabilité de soutenir les apprenants en langues tout au long de leur vie, et que le système scolaire doit faire sa part pour aider tous les élèves à acquérir une compétence conversationnelle dans leur langue seconde, les diplômés et les adultes ont peut-être le rôle le plus important à jouer. Ils doivent assumer la responsabilité personnelle de devenir de plus en plus compétitifs lorsqu'ils cherchent un emploi ou d'autres possibilités sociales et culturelles.

Notre examen a révélé que certains Néo-Brunswickois se sentent investis d'un droit inhérent à un emploi, et ce, particulièrement en ce qui a trait aux emplois au gouvernement provincial. Bien que nous comprenions les frustrations de ceux qui se sentent désavantagés parce qu'ils ne satisfont pas aux exigences linguistiques de certains postes, nous croyons que personne n'a un droit inhérent à un emploi simplement parce qu'il est un résident du Nouveau-Brunswick ou un contribuable. Comme c'est le cas dans toutes les carrières, les employés potentiels ont la responsabilité de s'assurer

qu'ils sont aussi compétitifs que possible. En ce qui concerne le bilinguisme, nous croyons que les gens doivent continuer à développer les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur scolarité, tout comme ils le feraient en améliorant leurs habiletés en technologie, en littérature, en mathématiques ou en sciences lorsque l'un de ces éléments constitue une exigence du poste recherché.

Nous reconnaissons qu'il existe certaines lacunes dans l'approche du gouvernement provincial en ce qui concerne la désignation des exigences linguistiques pour les postes affichés, ainsi qu'un manque de clarté quant aux évaluations linguistiques et aux niveaux de compétence. Nous avons abordé ces préoccupations dans notre document complémentaire sur la révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. Cela dit, même lorsque ces défis seront relevés, il y aura toujours des exigences linguistiques pour certains postes dans la fonction publique et, si des personnes souhaitent obtenir ces emplois, elles ont l'obligation personnelle de se qualifier. Le système d'éducation publique ne devrait pas être considéré comme une porte d'entrée immédiate à tout type d'emploi, mais plutôt comme une institution permettant d'acquérir des compétences de base dans un large éventail de disciplines et des attributs personnels qui peuvent être renforcés tout au long de la vie adulte d'une personne, en fonction de ses intérêts, de ses objectifs et de ses besoins.

À ce stade, nous estimons qu'il est nécessaire de réitérer un point important soulevé plus tôt dans notre rapport. Il y a beaucoup d'adultes unilingues dans cette province, tant anglophones que francophones, et ceux-ci nous ont indiqué comment ils se sentent désavantagés lorsqu'ils essaient d'accéder à l'emploi, aux services gouvernementaux et aux possibilités culturelles qui ne semblent pas correspondre à leur identité. Ces adultes n'ont pas bénéficié des programmes

de qualité de langue seconde de la maternelle à la 12^e année que nous recommandons, et ils ne devraient pas être simplement perçus comme des dommages collatéraux dans l'atteinte des objectifs de la province en matière de bilinguisme. Beaucoup veulent commencer à apprendre leur langue seconde, mais ils ne savent pas par où commencer, comment accéder à des programmes de qualité et abordables, ou même s'ils ont la capacité de réussir dans ce qui a toujours été une question de défi personnel. Nous soutenons que le gouvernement a l'obligation de les aider à trouver le chemin de la réussite.

Proposition d'un ministère des Langues officielles

Dans notre rapport complémentaire concernant la révision de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons recommandé la création d'un ministère des Langues officielles, qui serait dirigé par un sous-ministre relevant directement du premier ministre (qui a la responsabilité, imposée par la loi, de la *Loi sur les langues officielles* et de sa mise en application). Bien que nous reconnaissons que l'apprentissage des langues n'est pas incorporé dans la *Loi* elle-même, nous le considérons comme un outil important pour aider à atteindre les objectifs de cet important texte législatif. Avec plus de fonctionnaires bilingues, actuels et futurs, notre gouvernement aurait plus de facilité à respecter l'engagement d'offrir des services égaux dans les deux langues officielles. De plus, si un plus grand nombre de gens du Nouveau-Brunswick peuvent comprendre et parler leur deuxième langue officielle, nous nous rapprocherons de plus en plus de la possibilité d'être une province véritablement bilingue.

Dans cette optique, nous recommandons que le ministère des Langues officielles proposé assume la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de tous les programmes de formation linguistique parrainés par le

gouvernement au-delà de ceux qui relèvent du mandat du MEDPE. Essentiellement, une fois que les élèves quittent l'école secondaire, la nouvelle entité créerait des possibilités pour ceux qui souhaitent continuer à s'améliorer. De plus, les adultes qui ont actuellement du mal à maîtriser leur deuxième langue trouveraient un soutien auprès du nouveau ministère. Il s'agirait d'un guichet unique permettant à la population néo-brunswickoise d'accéder à toute l'information sur les programmes et les possibilités en matière de langue seconde.

Nous reconnaissons la complexité du défi auquel sont confrontés les fonctionnaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT), et nous sommes impressionnés par les programmes qu'ils ont pu offrir et qui, d'après ce que nous comprenons, visent des clients précis, comme les sans-emploi de la province. Cela dit, de nombreuses personnes, y compris celles sous-employées, ne sont pas au courant de ces programmes ou n'y sont pas admissibles. Certains répondants au sondage en ligne ont parlé des difficultés à réintégrer le marché du travail ou à progresser dans leur carrière parce que, du moins en partie, ils ne sont pas bilingues. Cette situation est particulièrement urgente pour les parents qui ressentent la pression de subvenir aux besoins de leur famille. De plus, de nombreux répondants nous ont dit qu'il existe des obstacles réels ou perçus à la participation aux programmes existants, notamment :

- Le manque de connaissance des possibilités.
- L'incapacité de payer les programmes de formation linguistique.
- La difficulté d'accès aux programmes (transport, moment inopportun de la journée ou de la semaine).
- Le manque de possibilités d'apprentissage personnalisé.
- Le cynisme quant à l'idée que le programme les aidera à améliorer leurs compétences en langue seconde.

Le ministère proposé élaborerait des programmes qui serviraient à plus de personnes que celles qui sont actuellement admissibles aux termes de leurs plans d'action-emploi officiels par l'intermédiaire d'EPFT. De nombreux Néo-Brunswickois ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un programme de soutien large, accessible et abordable dans l'ensemble de notre province. Nous croyons que la responsabilité du gouvernement devrait être de diriger, mais non d'assumer l'entière responsabilité de la formation et du perfectionnement linguistiques. Les municipalités, les institutions publiques et privées et le milieu des affaires du Nouveau-Brunswick devraient tous se rallier à cette cause importante. Les avantages économiques, sociaux et culturels du bilinguisme améliorent notre vie à tous. Bien qu'il incombe au gouvernement d'assurer le leadership, il revient à chacun de participer avec un engagement véritable, de la bonne volonté et le désir de s'entraider.

Recommandation 21

Que le ministère des Langues officielles proposé assume la responsabilité de la coordination générale des programmes d'évaluation et d'apprentissage linguistiques, élaborés au Nouveau-Brunswick et destinés aux adultes. Ce faisant, il devrait tirer parti des ressources et de l'expertise existantes dans les diverses communautés en créant un milieu collégial et coordonné où tout le monde travaille vers le même objectif.

Centres d'excellence linguistique

Nous sommes d'avis que les établissements postsecondaires pourraient jouer un rôle clé en offrant des programmes d'évaluation et de formation linguistiques fondés sur la recherche aux adultes qui veulent améliorer leurs compétences. Selon nous, nos universités et nos collèges pourraient devenir des centres d'excellence. Ainsi les employeurs pourraient parrainer les employés qui veulent participer à des formations enrichissantes et authentiques, ou les gens du Nouveau-Brunswick pourraient y chercher une formation, virtuelle ou en personne, pour améliorer leurs compétences. Ces centres pourraient également servir de portail de ressources pour les communautés et les organismes, comme les associations multiculturelles, les organismes d'aide à l'établissement ou d'autres organismes qui veulent aider leurs clients à apprendre l'une ou les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Nous suggérons d'établir ces centres linguistiques sous la direction du ministère des Langues officielles proposé et d'explorer les sources de financement du gouvernement fédéral.

Une suggestion que nous avons reçue est d'établir un nouveau programme d'apprentissage linguistique pour les récents diplômés du secondaire afin qu'ils puissent s'immerger complètement pendant de longues périodes dans des régions à prédominance anglophone

ou francophone. Les communautés et les établissements d'enseignement postsecondaire joueraient un rôle important dans ce modèle. Ce programme pourrait être subventionné par le gouvernement, y compris par le ministère fédéral du Patrimoine canadien, et pourrait comporter des périodes de séjour dans des familles d'accueil afin de rendre l'expérience authentique, immersive et culturellement pertinente. Cette suggestion est très prometteuse, car elle permettrait d'atteindre le double objectif de renforcer les compétences en langue seconde et de promouvoir la convivialité et la compréhension interculturelles. Ce programme pourrait être coordonné par les centres d'excellence.

Nous croyons que nos établissements postsecondaires seraient bien placés, par l'intermédiaire de ces centres d'excellence, pour s'engager dans de nouvelles recherches sur l'apprentissage d'une langue seconde par les adultes. À cet égard, le Nouveau-Brunswick pourrait devenir un chef de file mondial dans la détermination de nouvelles approches et de nouveaux résultats qui contribueraient à l'élaboration des politiques au pays et à l'étranger. Selon des experts du domaine, il y a un manque de données dans ce domaine. Étant donné son statut unique de seule province officiellement bilingue du Canada, le Nouveau-Brunswick pourrait s'établir comme un véritable chef de file.

Recommandation 22

Que le ministère des Langues officielles proposé travaille avec divers établissements postsecondaires pour établir des centres d'excellence afin d'aider à la prestation de programmes d'apprentissage linguistique authentiques pour les Néo-Brunswickois adultes, et mener des recherches pour éclairer la future orientation provinciale.

Immigration

Comme toutes les autres provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick recrute activement de nouveaux arrivants au Canada, dans l'espoir qu'ils choisiront de rester dans notre province

et de contribuer à notre évolution en tant que société diversifiée et multiculturelle. De nombreux immigrants ne parlent ni le français ni l'anglais. Nous avons donc la responsabilité de

les aider à acquérir la langue afin qu'ils puissent participer pleinement en tant que membres de notre famille provinciale. Le sentiment de confiance et de contrôle personnels qui découlera de la capacité à comprendre et à communiquer dans au moins une de nos langues officielles est essentiel à la réussite de leur intégration dans notre société.

On nous a dit que ce sont souvent les enfants qui apprennent rapidement leur nouvelle langue à l'école et dans leur communauté. Il leur incombe donc de traduire pour leurs parents qui ne développent pas aussi rapidement leurs compétences en anglais ou en français. Cela peut exercer une pression importante sur les enfants qui doivent prendre part à des discussions qui sont plutôt du ressort des adultes.

Dans le même ordre d'idées, le Nouveau-Brunswick a pour objectif de s'assurer qu'un tiers de ses nouveaux arrivants parlent français afin qu'ils puissent s'épanouir dans les régions francophones de la province, renforçant ainsi la vitalité de cette communauté linguistique. Cet objectif est particulièrement important compte tenu du déplacement démographique en cours à partir des régions rurales vers les régions urbaines de la province, et de la pénurie de travailleurs qui en résulte dans les

régions à prédominance francophone. Bien qu'il s'agisse d'un objectif important, le Nouveau-Brunswick doit s'assurer que des programmes de formation linguistique de qualité sont en place, en particulier pour les nouveaux arrivants adultes qui ont des compétences limitées, voire nulles, en anglais ou en français, et pour les nouveaux arrivants diplômés du secondaire qui ont besoin d'un soutien continu différent, étant donné leur niveau de compétence plus élevé que celui de leurs parents.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'offrir des cours de langue aux immigrants, mais un certain nombre de nouveaux arrivants ne sont pas admissibles à ces programmes, nous dit-on. Une synergie est nécessaire entre les gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'avec les organismes d'aide aux familles de nouveaux arrivants, afin de garantir que les possibilités d'apprentissage linguistique soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Nous reconnaissons l'excellent travail effectué actuellement par diverses entités, mais nous pensons qu'elles seraient toutes mieux servies par un plan d'apprentissage linguistique coordonné et financé de manière appropriée pour les nouveaux arrivants dans la province.

Recommandation 23

Que le ministère des Langues officielles proposé travaille avec le gouvernement fédéral et divers organismes provinciaux pour s'assurer que les nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick reçoivent la formation linguistique appropriée, en anglais et/ou en français, nécessaire pour s'épanouir et rester dans notre province.

Apprentissage des langues par les groupes prioritaires

Dans notre document d'accompagnement concernant la révision de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons parlé des défis que posent la prestation et la réception de services dans la langue de choix dans les régions de la province où la population unilingue est très nombreuse. Cette situation a créé des difficultés lorsque les

gens du Nouveau-Brunswick veulent accéder à des services dans l'autre langue officielle, notamment dans les domaines des soins de santé, des foyers de soins et des services gouvernementaux offerts dans les bureaux et les centres régionaux de la province. Nous sommes conscients que la situation actuelle

ne changera pas du jour au lendemain. Nous suggérons donc une approche stratégique pour aider les employés de ces domaines à devenir plus bilingues au fil du temps, améliorant ainsi la nature linguistique globale de la province, et rendant les objectifs de la *Loi* plus réalisables.

Dans cette optique, nous proposons que le gouvernement, en collaboration avec les tiers fournisseurs de services, les municipalités,

les structures de gouvernance régionales, les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes communautaires, offre des programmes de formation en langue seconde significatifs, conçus pour répondre aux besoins des groupes prioritaires d'employés de première ligne dans les entités assujetties à la *Loi*.

Recommandation 24

Que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Langues officielles proposé, dirige l'élaboration et le déploiement de programmes de formation linguistique authentiques, accessibles et pertinents pour les employés de première ligne du gouvernement et des tiers concernés, et qu'il accorde la priorité aux domaines suivants : le personnel de Service Nouveau-Brunswick, le personnel ambulancier, les travailleurs de la santé et le personnel des foyers de soins.

Conclusion

Depuis plus de 50 ans que le Nouveau-Brunswick est devenu officiellement bilingue, de nombreux progrès importants ont été réalisés pour améliorer l'apprentissage de la langue seconde, en particulier dans les écoles publiques. Dans un contexte de tensions linguistiques, cependant, ces gains n'ont pas été faciles à réaliser. Nous espérons donc que les recommandations contenues dans ce deuxième de deux rapports complémentaires sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick susciteront des discussions et des mesures importantes. Bien qu'un nombre assez important de gens du Nouveau-Brunswick soient considérés comme bilingues et qu'ils soient donc bien placés pour participer pleinement à des activités et à des expériences culturelles, sociales, professionnelles, économiques et politiques, il est triste de constater qu'une grande partie de nos citoyens ne possèdent pas la même compétence linguistique. Par conséquent, ceux-ci se sentent désavantagés et désillusionnés, et se retrouvent incapables de profiter de toutes les possibilités et expériences de notre province.

Dans cette optique, nous avons axé notre examen sur les défis et les améliorations qui pourraient nous aider à atteindre l'objectif de permettre à tous les résidents du Nouveau-Brunswick de communiquer, à un niveau conversationnel, dans les deux langues officielles. Nous croyons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux mais réalisable, et nous offrons les suggestions suivantes qui nous guident sur la voie de l'amélioration continue et devraient être prises en considération par le gouvernement :

- Ouvrir et encourager un dialogue réfléchi, orienté vers la recherche de solutions, afin de traiter les tensions linguistiques qui peuvent facilement entraver l'enseignement et l'apprentissage de la langue seconde.
- Permettre aux enfants d'âge préscolaire d'être exposés à des langues et des cultures différentes des leurs.
- Renforcer et, dans certains cas, redéfinir les programmes d'apprentissage de la langue seconde dans les écoles publiques, afin que tous les enfants reçoivent l'enseignement dont ils ont besoin pour acquérir une compétence conversationnelle dans les deux langues officielles.
- Améliorer les programmes de « langue additionnelle » pour les enfants, les jeunes et les adultes nouveaux arrivants d'une manière adaptée à leurs différents besoins.
- En partenariat avec les municipalités, les établissements postsecondaires et les organismes communautaires, offrir des programmes de formation linguistique de qualité, abordables et accessibles aux gens du Nouveau-Brunswick qui veulent améliorer leur niveau de compétence.
- Créer et promouvoir des possibilités pour les anglophones et les francophones de se rencontrer de manière informelle mais significative, dans le but de favoriser la compréhension interculturelle et le respect mutuel.

Nous sommes fiers de vivre dans une province au patrimoine culturel et linguistique aussi riche. Nous croyons aussi que cette réalité unique peut devenir un véritable atout dans la quête d'une plus grande prospérité pour notre province. En tant que seule province officiellement bilingue du Canada, nous disposons de possibilités qui n'existent pas aussi facilement ailleurs, et notre capacité à saisir ces possibilités sera grandement améliorée par l'émergence d'une population véritablement bilingue. Nous exhortons toute la population néo-brunswickoise à ignorer le bruit

acrimonieux entourant le bilinguisme, à réfléchir aux avantages de comprendre et de parler plusieurs langues, et à faire un effort honnête pour se soutenir mutuellement dans la poursuite de leurs objectifs individuels. Après avoir interagi avec tant de concitoyens du Nouveau-Brunswick, nous sommes convaincus que la grande majorité d'entre nous souhaite l'harmonie, une entente équitable et des chances égales pour nous-mêmes et nos proches. Améliorer sa capacité à communiquer dans nos deux langues officielles est, à bien des égards, un très bon point de départ.

Bibliographie

- Bokhorst-Heng, W. et Keating Marshall, K. (2019). Informing research (practices) through pedagogical theory: Focus groups with adolescents. *International Journal of Research & Method in Education*, 42(2), 148–162. doi:10.1080/1743727X.2018.1449195
- Bourdieu, P. (1991). Language and symbolic power. *John B. Thompson (éd.), Gino Raymond et Matthew Adamson (trad.). Cambridge: Polity*, pp. vii + 303.
- Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. (2020). *Rapport annuel 2019-2020*. Récupéré sur <https://languesofficielles.nb.ca/documents/2020/12/WEB-RAPPORT-ANNUEL-2019-2020.pdf>
- Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). (2020). *Déclaration du CMEC sur l'apprentissage dès le plus jeune âge et tout au long de la vie*. Récupéré sur CMEC : <https://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/404/CMEC%20Statement%20on%20Fostering%20Lifelong%20Learning%20FR%20Final.pdf>
- Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC). (s.d.). *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. Récupéré sur CMEC : [https://www.cmec.ca/113/Cadre_europ%3%a9en_commun_de_r%3%a9f%3%a9rence_pour_les_langues_\(CECR\).html](https://www.cmec.ca/113/Cadre_europ%3%a9en_commun_de_r%3%a9f%3%a9rence_pour_les_langues_(CECR).html)
- Fenson L, M. V.-B. (2007). *Communicative Development Inventories: User's guide and technical manual. 2nd*. Baltimore: MD: Brookes.
- Finn, Y. et McLaughlin, J. (2021). *Rapport de la révision 2021 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Organisation, communication et engagement*. Fredericton. Récupéré sur <https://bilingualnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/ola-review/docs/2021Rapport-de-la-revision.pdf>
- Landry, R. A. (2010). « École et autonomie culturelle : Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire ». (P. canadien, Éd.) *Nouvelles perspectives canadiennes* (n° de catalogue (CH3-2/13-2010F)), 292 pages. Récupéré sur https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/pc-ch/CH3-2-13-2010-fra.pdf
- Levasseur, C. (Printemps 2020). Être plurilingues et francophones : représentations et positionnements identitaires d'élèves de francisation à Vancouver. *Éducation et Francophonie, Volume 48, Numéro 1*, p. 93–121. doi: <https://doi.org/10.7202/1070102>
- Marr, B. (2018, Août 24). *Will Machine Learning AI Make Human Translators An Endangered Species?* Récupéré sur Forbes: <https://www.forbes.com/sites/bernardmarr/2018/08/24/will-machine-learning-ai-make-human-translators-an-endangered-species/?sh=18b0d6823902>
- McCain, H. M. (2020). *Early Years Study 4: Thriving Kids, Thriving Society*. Toronto: Margaret and Wallace McCain Family Foundation Inc.

- OECD. (2020). *How Language Learning Opens Doors*. Paris: OECD Publishing. Récupéré sur <https://www.oecd.org/pisa/foreign-language/opens-doors.pdf>
- Rauf, D. (2020, May 28). *Artificial Intelligence in K-12 Education: Unintended Consequences Lurk, Report Warns*. Récupéré sur Education Week : <https://www.edweek.org/technology/artificial-intelligence-in-k-12-education-unintended-consequences-lurk-report-warns/2020/05>
- Salinas, D. (2021). « The socio-economic gap in foreign-language learning ». (É. OCDE, Éd.) *PISA in Focus*, n° 116,. Récupéré sur <https://doi.org/10.1787/953199e1-en>.
- Vérificateur général du Nouveau-Brunswick. (2019). *Rapport de la vérificatrice générale – 2018 Volume II – Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois*. Fredericton. Récupéré sur <https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V2/Agrepf.pdf>